

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Arveyres

Siège social :
Mairie – 33 500 ARVEYRES

Bureaux :
12 bis, Route de Libourne – 33750 ST-GERMAIN-DU PUCH

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 19 SEPTEMBRE 2024

EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Date de la convocation : 13 septembre 2024

L'an deux mil vingt et quatre, le 19 du mois de septembre à 18h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis en séance ordinaire au Bâtiment Syndical à SAINT GERMAIN DU PUCH, sous la présidence de Monsieur **Bernard GUILHEM**, Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Arveyres.

MEMBRES PRESENTS	POUVOIR DE
GUILHEM Bernard	
WALTON Samuel	
THARAUD Hervé	LAFOREST Claude
BOISARD Joachim	BOURDAT BRISSEAU Emeline
ANTONIAZZI Jocelyne	
CADILLON Jean-Paul (jusqu'à D AC n°021/2024)	
MASSIAS Michel	FROMENTIER Jacky
CAZENAVE Didier	
ELIES Bruno	
PREVOT René	
GIRARD Philippe	
DUBREUIL Thierry	
NOUAUD Stéphane (à compter de D AC n°016/2024)	
CHALLENGEAS Renaud	
LAMAISON Jean-Luc	
HOUELBECK Mickaël	
VIANDON Catherine (jusqu'à D AC n°020/2024)	
MATTIAUDA Sylvain	
PLATON Serge	
RIBES Eve	
MERCIER-LACHAPELLE Bernard	

Invité excusé :

- Monsieur **Laurent KERMABON** - Vice-président à l'eau, à l'assainissement, à l'environnement et à la transition écologique – CALI

Invités présents :

- Monsieur **Patrice LAVISSE** – PPS Collectivités
- Monsieur **Jean-François STARCK** – SOCAMA Ingénierie
- Monsieur **Nicolas MONNOT** – SUEZ Eau France

Assistait à la réunion :

- Monsieur **Nicolas EVEN** – Directeur.

- Ordre du jour :

Virements de crédits	
Approbation du PV du 20 juin 2024	
Délibérations	
<i>Numéro</i>	<i>Objet</i>
AEP 022/2024 AC 015/2024	Décisions modificatives n°1 en eau potable et n°2 en assainissement collectif
AC 016/2024 ANC 009/2024	Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables : AC - Exercices 2020 et 2021 ANC – Exercice 2019
AEP 023/2024 AC 017/2024 ANC 010/2024	Adoption du Compte Financier Unique (CFU)
AEP 024/2024	Attribution de marché de travaux en eau potable : Forage de substitution sur la commune de CADARSAC
AC 018/2024 AC 019/2024	Avenants n°1 aux Marchés de travaux en assainissement collectif : - L'Orme de Moulereau – IZON - Sales / Marcillac – SAINT GERMAIN DU PUCH
AEP 025/2024 AC 020/2024	Lancement de consultations pour les marchés de maîtrise d'œuvre 2025-2027
AEP 026/2024 AC 021/2024	Rapports Annuels du Déléguataire (RAD) 2023 en eau potable et en assainissement collectif
AEP 027/2024 AC 022/2024 ANC 011/2024	Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2023 en eau potable, en assainissement collectif et en assainissement non collectif
Questions diverses	

A dix-huit heures,

Monsieur **Bernard GUILHEM** ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux délégué(e)s.

Il rappelle que les conditions de quorum et de pouvoir ne sont plus sous contraintes sanitaires et précise que le quorum est atteint (voir page 1).

Comme indiqué dans le PV du 30 novembre 2021, les séances des Comités Syndicaux seront enregistrés afin d'assurer une restitution intégrale des débats.

Désignation du secrétaire de séance

-
SUEZ : Présentation des nouveaux interlocuteurs

-
SMEGREG : Marché groupé par l'acquisition de matériels hydro-économiques

-
Virements de crédits

-
Approbation du PV

Monsieur le Président fait appel à candidature pour assurer le secrétariat de la séance. A défaut de candidat, une désignation par ordre alphabétique des communes présentes est proposée.

Monsieur Bernard MERCIER-LACHAPELLE délégué de VAYRES est désigné comme secrétaire de séance. **Bernard MERCIER-LACHAPELLE** accepte cette tâche.

Il est alors procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de la séance.

SUEZ : Nouveaux interlocuteurs

Monsieur le **Président** donne la parole à Monsieur le Directeur pour la présentation des nouveaux interlocuteurs de SUEZ.

Monsieur le **Directeur** précise que la fiche des contacts dédiés pour les Collectivités a été finalisée au début du mois de septembre 2024. Ce document est uniquement à destination des collectivités et seuls les numéros des services client et d'urgence sont communicables au grand public.

SUEZ
Eau France

Contacts dédiés pour les Collectivités

SUEZ met à votre disposition des équipes dédiées pour répondre aux demandes d'interventions techniques et administratives des Collectivités.

Ces équipes dédiées traitent exclusivement les demandes des Collectivités. Elles ne pourront pas traiter les demandes en provenance directe de vos administrés. Ces derniers devront continuer à appeler les numéros habituels figurant sur leur facture.

Vos contacts Agence Gironde-Charentes
6 Avenue du Général de Gaulle 33530 BASSENS

 Karine DURAND Directrice Suivi particulier contractuel et financier, reporting global 06 74 67 77 61 karine.durand@suez.com	 Nicolas MONNOT Adjoint Suivi contractuel et financier, reporting global, supervision vie exploitation 06 56 78 25 63 nicolas.monnot@suez.com
 Stéphane DELSOUIC Responsable Usines Reporting technique, vie exploitation au jour le jour 06 77 03 50 03 stephane.delsouic@suez.com	 Fabrice FORTON Responsable Réseaux Reporting technique, vie exploitation au jour le jour 06 50 56 90 37 fabrice.forton@suez.com
 Yves ZANELLY Responsable Travaux 06 81 58 89 00 yves.zanelly@suez.com	

Pour vos demandes techniques

Pôle d'accueil de la demande
Du lundi au dimanche de 07h à 21h 00
06 77 404 250
viao@collectivites@suez.com

Pour vos demandes administratives

Cliens grands comptes Gestion et actualisation des comptes clients, facturation eau.pro.nac@suez.com	Comptabilité Gestion des reversements clts.reversements.ccoo@suez.com
---	--

Pour rappel:

Service client Du lundi au vendredi de 08h à 19h et le samedi de 08h à 13h 06 77 406 406	Urgence 24h/24 06 77 401 117
---	--

SMEGREG : Matériels hydro-économiques

Monsieur le **Directeur** informe les membres présents de l'évolution du calendrier lié à l'acquisition de matériels hydro-économiques (distribution de ces équipements décalés à la fin de l'année 2024) dans le cadre du marché groupé piloté par le SMEGREG.

Actualités

SMEGREG – Marché groupé par l'acquisition de matériels hydro-économiques

- ❖ Le SMEGREG a proposé aux collectivités intéressées d'intégrer un **groupe d'achat**, à l'échelle départementale, de matériels hydro-économiques (mousseurs pour les robinets, réducteur de débit de douche, douchette économe, sac de réduction du volume des chasses d'eau ...) destinés aux usagers publics et privés.
- ❖ Lors du Comité Syndical du 08 février 2024, l'Assemblée a validé à l'unanimité la participation au marché groupé pour bénéficier de **tarifs négociés** dans le cadre d'un marché à bons de commande.
- ❖ Au 15 avril 2024, les **quantités minimales d'équipements** souhaités, financés par le SIAEPA de la Région d'Arvevres tant pour les usagers privés que publics, ont été communiqués au SMEGREG.
- ❖ Le SMEGREG a finalisé le 21 août 2024, la **Convention de groupement de commande** avec l'ensemble des collectivités signataires permettant de lancer la consultation pour l'acquisition des matériels.
- ❖ A la réception des équipements à la fin de l'année 2024 (calendrier annoncé en août 2024 par le SMEGREG à confirmer), la **distribution sera organisée à l'échelle communale avec un appui technique de nos services sur la base du volontariat des usagers**. Un référencement des administrés et des équipements retirés permettra de suivre l'impact de ces matériels sur les consommations.

5

Virements de crédits

Monsieur le **Directeur** rappelle aux membres présents que les crédits pour dépenses imprévues sont destinés à permettre à l'exécutif de faire face à une urgence pour engager, mandater et liquider une dépense non inscrite initialement au budget. Ainsi, il n'est pas nécessaire d'attendre ou de provoquer une réunion de l'assemblée délibérante pour procéder à un virement de crédits provenant des dépenses imprévues.

Conformément à l'article L.2322-2 du CGCT, le Comité Syndical doit être informé des virements de crédits réalisés (le 18 avril et le 18 juillet 2024) :

Budget	Section	Chapitre	Montant en €
AEP 83710	Investissement - Dépense	020 – Dépenses imprévues 2315-74 – Avenue d'Izon - VAYRES	- 5 544,98 + 5 544,98
AC 83700		020 – Dépenses imprévues 2315-1217 – Avenue d'Izon - IZON	- 17 692,01 + 17 692,01
AC 83700		020 – Dépenses imprévues 2315-1707 – Luchey - BARON	- 51 941,38 + 51 941,38
AC 83700		020 – Dépenses imprévues 2315-1226 – Réhabilitation sous vide - IZON	- 27 913,52 + 27 913,52

- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2024

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité des présents le procès-verbal de la séance du 20 juin 2024.

Le **Président** remercie l'assemblée et la secrétaire de séance **Catherine VIANDON**.

Monsieur le **Président** propose aux membres présents d'aborder prioritairement les points de l'ordre du jour attenants aux projets d'avenants sur les marchés de travaux (délibérations n° AC 018/2024 et AC 019/2024) afin de permettre à Jean-François STARCK de quitter l'Assemblée pour des raisons personnelles.

Décisions modificatives

AEP n°022/2024 – Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2024 en Eau Potable

Objet :

Le Président indique aux membres présents qu'il apparaît nécessaire d'augmenter et d'abonder :

- les crédits concernant les *amortissements* (023/042 et 021/040),
- la dépense 66111 : *Intérêts réglés à échéance*,
- différentes opérations en *AEP* en affectant les crédits disponibles sur les opérations non engagées ou terminées.

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** explicite le projet de DM en indiquant qu'elle concerne les sections de fonctionnement et d'investissement.

Délibération n° AEP 022-2024 Décision modificative n°1 en eau potable

Augmentation de crédits concernant les amortissements (023/042 et 021/040)
Abonder la dépense 66111 : *Intérêts réglés à échéance*

Budget	Objet	Compte	Montant
AEP	Dépenses	Fonctionnement	
		6811 (042) : Dotation aux amortissements	+ 70 550,75 €
		023 : Virement à la section d'investissement	- 70 550,75 €
		66111 : Intérêts réglés à échéance	+ 9 000 €
		6061 : Fournitures non stockables	- 9 000 €
	Recettes	Investissement	
		28153 (040) : Amortissements installations à caractère spécifique	+ 70 261,00 €
		28188 (040) : Autres	+ 289,75 €
		021 : Virement à la section de fonctionnement	- 70 550,75 €

9

Délibération n° AEP 022-2024 Décision modificative n°1 en eau potable

Abonder différentes opérations en *AEP* en affectant les crédits disponibles sur les opérations non engagées ou terminées.

Budget	Objet	Compte	Montant	
AEP	Investissement - Travaux	100 : Fonds libres	+ 150 000,00 €	
		101 : Renouvellement de Branchements	+ 200 000,00 €	
		74 : Avenue d'Izon – VAYRES	+ 1 000,00 €	
		81 : Route de Damazac – ARVEYRES	+ 150 000,00 €	
		85 : Avenue de Portés – IZON	+ 50 000,00 €	
		86 : Avenue de Libourne – VAYRES	+ 200 000,00 €	
		52 : Nouvelles Ressources - CADARSAC	- 400 000,00 €	
		75 : Chemin de Gayac – VAYRES	- 1 000,00 €	
		84 : Lieu-dit Tillède - ARVEYRES	- 150 000,00 €	
		89 : Route de Gariga - GREZILLAC	- 200 000,00 €	

10

Décision :

Le Président expose aux membres présents qu'il apparaît nécessaire d'ajuster les prévisions budgétaires par virement de crédits d'un compte à un autre. Il est proposé les ajustements suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6061 : Fournitures non stockables (eau, ...)	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	70 550,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	70 550,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811 : Dotations aux immos incorporelles et corporelles	0,00 €	70 550,75 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	70 550,75 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à échéance	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D 66 : Charges financières	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	79 550,75 €	79 550,75 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	70 550,75 €	0,00 €
Total R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	70 550,75 €	0,00 €
R-28153 : Amort. Installations à caractère spécifique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 261,00 €
R-28188 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	289,75 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 550,75 €
D-2315-100 : Fonds libres	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-101 : Renouvellement de branchements	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-52 : Nouvelle ressources CADARSAC	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-74 : Avenue d'Izon - VAYRES	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-75 : Chemin de Gayac - VAYRES	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-81 : Route de Damazac - ARVEYRES	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-84 : Lieu-dit Tillède - ARVEYRES	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-85 : Avenue de Portés - IZON	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-86 : Avenue de Libourne - VAYRES	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-89 : Route de Gariga - GREZILLAC	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D 23 : Immobilisations en cours	751 000,00 €	751 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	751 000,00 €	751 000,00 €	70 550,75 €	70 550,75 €
TOTAL GENERAL	0,00 €		0,00 €	

Après en avoir délibérée, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les ajustements budgétaires indiqués ci-dessus.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 23

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette décision modificative n°1 en eau potable.
--

AC n°015/2024 – Décision modificative n°2 au Budget Primitif 2024 en Assainissement Collectif

Objet :

Le Président indique qu'il apparaît nécessaire d'augmenter et d'abonder :

- les crédits concernant les amortissements (023/042 et 021/040),
- les dépenses 66111 : *Intérêts réglés à échéance* et 1641 : *Emprunts en euros*
- différentes opérations en AC en affectant les crédits disponibles sur les opérations non engagées ou terminées.

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** explicite le projet de DM en indiquant qu'elle concerne les sections de fonctionnement et d'investissement.

Délibération n° AC 015-2024

Décision modificative n°2 en assainissement collectif

Augmentation de crédits concernant les amortissements (023/042 et 021/040)

Abonder les dépenses 66111 : *Intérêts réglés à échéance* et 1641 : *Emprunts en euros*

Budget	Objet	Compte	Montant	
AC	Dépenses	Fonctionnement		
		6811 (042) : Dotation aux amortissements	+ 909,00 €	
		023 : Virement à la section d'investissement	- 909,00 €	
		66111 : Intérêts réglés à échéance	+ 22 000,00 €	
		673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- 22 000,00 €	
	Recettes	Investissement		
		28173 (040) : Amortissements constructions	+ 909,00 €	
		021 : Virement à la section de fonctionnement	- 909,00 €	
		Dépenses	1641 : Emprunts en euros	+ 31 000,00 €
			1225 : Modification réseau CV1 – IZON	- 31 000,00 €

11

Délibération n° AC 015-2024

Décision modificative n°2 en assainissement collectif

Abonder différentes opérations en AC en affectant les crédits disponibles sur les opérations non engagées ou terminées.

Budget	Objet	Compte	Montant
AC	Investissement – Travaux	1200 : Fonds libres – IZON	+ 80 000,00 €
		1217 : Avenue d'Izon - IZON	+ 6 000,00 €
		1226 : Réhabilitation sous vide - IZON	+ 300 000,00 €
		1227 : Avenue de Saint-Pardon – IZON	+ 50 000,00 €
		1304 : Sales-Marcillac – SAINT GERMAIN DU PUCH	+ 150 000,00 €
		1307 : PR Pont de Gourgue – Le Conte – ST GERMAIN DU PUCH	+ 30 000,00 €
		1412 : Réhabilitation sous vide - VAYRES	+ 50 000,00 €
		1209 : Optimisation STEP – IZON	- 6 000,00 €
		1225 : Modification réseau CV1 – IZON	- 130 000,00 €
		1601 : Réhabilitation Lagunes – MOULON	- 480 000,00 €
	1602 : PR Moulin de Battant - MOULON	- 50 000,00 €	

12

Décision :

Le Président expose aux membres présents qu'il apparaît nécessaire d'ajuster les prévisions budgétaires par virement de crédits d'un compte à un autre. Il est proposé les ajustements suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	909,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	909,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811 : Dotations aux immos incorporelles et corporelles	0,00 €	909,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	909,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à échéance	0,00 €	22 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	22 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercice antérieurs)	22 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	22 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	22 909,00 €	22 909,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	909,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	909,00 €	0,00 €
R-28173 : Amort. constructions (mise à disposition)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	909,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	909,00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	31 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	31 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-1200 : Fonds libres - IZON	0,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-1209 : Optimisation STEP - IZON	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-1217 : Avenue d'Izon - IZON	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-1225 : Modification réseau CV1 - IZON	161 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-1226 : Réhabilitation sous vide - IZON	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-1227 : Avenue de Saint Pardon - IZON	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-1304 : Sales-Marcillac – ST GERMAIN DU PUCH	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-1307 : PR Pont de Gourgue-Le Conte – ST GERMAIN DU PUCH	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-1412 : Réhabilitation sous vide - VAYRES	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-1601 : Réhabilitation Lagunes - MOULON	480 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-1602 : PR Moulin de Battant - MOULON	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	697 000,00 €	666 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	697 000,00 €	697 000,00 €	909,00 €	909,00 €
TOTAL GENERAL		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibérée, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les ajustements budgétaires indiqués ci-dessus.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 23

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette décision modificative n°2 en assainissement collectif.

Observation :

Stéphane NOUAUD rejoint l'Assemblée. Il participera aux votes des prochaines délibérations.

Admissions en non-valeur

Objet :

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical de demandes d'admission en non-valeur du Trésorier principal dressées sur l'état 2024 n° 6684740031 des produits communaux irrécouvrables en date du 06 août pour l'assainissement collectif et n°6871310031 des produits communaux irrécouvrables en date du 13 août pour l'assainissement non collectif.

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** explicite ces demandes d'admission en non-valeur.

AC n°016/2024 – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables en Assainissement Collectif : Exercices 2020 et 2021

Décision :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-29,

Vu la demande d'admission en non-valeur du Trésorier principal dressé sur l'état 2024 n° 6684740031 des produits communaux irrécouvrables en date du 06 août.

Après en avoir délibérée, le Conseil Syndical décide d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 2 256,80 €, pour les années 2020 et 2021 se décomposant comme suit :

Exercice	Réf. pièce	Total
2020	T-82-1	600.00 €
	T-117-1	578.40 €
	T-118-1	478.40 €
2021	T-281-1	600.00 €
	TOTAL	2 256.80 €

Dit que cette dépense sera imputée au compte 6541 du Budget 83700 Assainissement Collectif.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 24

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette admission en non-valeur.

**ANC n°008/2024 – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables en
Assainissement Collectif : Exercice 2019**

Décision :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-29,

Vu la demande d'admission en non-valeur du Trésorier principal dressé sur l'état 2024 n°6871310031 des produits communaux irrécouvrables en date du 13 août.

Après en avoir délibérée, le Conseil Syndical décide d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 50,00 €, pour l'année 2019 se décomposant comme suit :

Exercice	Réf. pièce	Total
2019	T-44-1	50.00 €
	TOTAL	50.00 €

Dit que cette dépense sera imputée au compte 6541 du Budget 83725 Assainissement Non Collectif.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 24

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette admission en non-valeur.

Compte Financier Unique

Monsieur le **Président** indique aux membres présents que l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard au titre de l'exercice 2026 suite à une expérimentation nationale menée sur les exercices 2021 à 2023.

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** explicite le Compte Financier Unique (CFU) dont l'objectif est :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Les entités, sous instruction M57 ou M4 (collectivités territoriales, groupements, établissements publics locaux, services d'incendie et de secours, centres de gestion de la fonction publique territoriale, Centre national de la fonction publique territoriale, associations syndicales autorisées), peuvent dès leurs comptes 2024 produire un compte financier unique et devront basculer au CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

L'application du référentiel M4 pour les SPIC et la dématérialisation des documents budgétaires au format XML vers la Préfecture sont des prérequis.

Le CFU se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

AEP n°023/2024 – Adoption du Compte Financier Unique (CFU)

Décision :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'adopter le Compte Financier Unique dès l'exercice 2024 pour le budget eau potable.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 24

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'adoption du Compte Financier Unique en eau potable dès l'exercice 2024.

AC n°017/2024 – Adoption du Compte Financier Unique (CFU)

Décision :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'adopter le Compte Financier Unique dès l'exercice 2024 pour le budget assainissement collectif.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 24

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'adoption du Compte Financier Unique en assainissement collectif dès l'exercice 2024.

ANC n°009/2024 – Adoption du Compte Financier Unique (CFU)

Décision :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'adopter le Compte Financier Unique dès l'exercice 2024 pour le budget assainissement non collectif.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 24

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'adoption du Compte Financier Unique en assainissement non collectif dès l'exercice 2024.

Attribution de marché

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical la programmation de travaux 2024 en eau potable.

Monsieur le **Président** demande à Monsieur le Directeur de commenter la consultation lancée qui comporte deux lots.

Monsieur le **Directeur** indique que la consultation porte sur la réalisation du Forage de substitution de CADARSAC. Il rappelle les critères de notation permettant de statuer sur le choix des candidats à retenir.

Délibération n° AEP 024-2024 Attribution de marchés de travaux - Forage

- Critères de notation :
 - La valeur technique de l'offre _____ 55 %
 - Qualité et pertinence du mémoire technique justificatif : 45 points
 - Caractère complet et cohérent de l'offre (moyens humains, technique, ...) : 10 points
 - Le prix des prestations _____ 40 %
 - Offre acceptable moins-disante : 40 points
 - Autres offres : 40 points x Prix le plus bas / Prix de l'offre
 - Délais d'intervention _____ 5 %
 - Offre acceptable avec le délai le plus rapide : 5 points

17

Monsieur le **Directeur** décrit les deux lots en précisant les dates de dépôts et de réunion de la Commission de Travaux.

Délibération n° AEP 024-2024 Attribution de marchés de travaux - Forage

- **AEP – CADARSAC – Forage de substitution**
 - Réalisation d'un forage aux alluvions de la Dordogne sur la commune de Cadarsac (33) par un marché à tranches conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du code de la Commande Publique :

Lots	Tranches	Désignation
Lot 1	Tranche Ferme - TF	Travaux de Forage
	Tranche Optionnelle – TO1	Réfection de la tête du piézomètre BSS001YNKK
Lot 2	Tranche Ferme - TF	Diagraphies

- Consultation en application du code de la Commande Publique :
 - dépôt des offres au 11/09/2024
 - Commission de Travaux le 19/09/2024 à 17h30

18

AEP n°024/2024 – Attribution de marché de travaux en eau potable : Forage de substitution sur la commune de CADARSAC

Objet :

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical le projet de réalisation d'un forage de substitution dans les alluvions de la Dordogne sur la commune de CADARSAC.

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** liste les entreprises avec leur proposition et rappelle l'estimation du Maître d'Œuvre qui s'élève à 60 000,00 € HT pour le lot 1 et 5 000,00 € HT pour le lot 2.

Délibération n° **AEP 024-2024**
Attribution de marchés de travaux - Forage

Lot 1				
Entreprise	Montant HT			Délais (mois)
	Tranche ferme	Tranche optionnelle	Total	
AQUIFOR – AQUITAINE FORAGE	56 537,37 €	1 986,20 €	58 523,57 €	2,0

Lot 2		
Entreprise	Montant HT	Délais (semaine)
	Tranche ferme	
HYDRO ASSISTANCE	4 950,00 €	1,0

Estimation ANTEA : 60 000,00 € HT / 5 000,00 € HT

19

Monsieur le **Directeur** explicite les notes attribuées pour les entreprises par ANTEA.

Délibération n° **AEP 024-2024**
Attribution de marchés de travaux - Forage

Lot	Entreprise	Montant HT			Note				Classement final
		Tranche ferme	Tranche optionnelle	Total	VT 55	€ 40	Délais 5	T 100	
1	AQUIFOR – AQUITAINE FORAGE	56 537,37 €	1 986,20 €	58 523,57 €	53	40	2,3	95,3	1
2	HYDRO ASSISTANCE	4 950,00 €			55	40	5	100	1

Estimation ANTEA : 60 000,00 € HT / 5 000,00 € HT

20

Monsieur le **Directeur** précise que la non prise en compte des hydrocarbures par AQUIFOR a grevé la note de « valeur technique ». Bien entendu, ce point sera abordé avec ANTEA lors de la préparation du chantier. Le délai d'exécution annoncé est décalé par rapport au mois

d'octobre 2024 ce qui abaisse la note « délais ». Les montants proposés ont diminué par rapport à la précédente consultation du fait de l'exclusion du cahier des charges de la plateforme technique. La plateforme utilisée en phase travaux puis pérennisée en phase exploitation sera réalisée par une entreprise tiers d'ici le mois de février 2025.

Monsieur le **Directeur** souligne que le faible nombre de candidat démontre l'activité soutenue de cette profession. De plus, les foreurs sont plus aguerris sur des ouvrages profonds. AQUIFOR a candidaté sur les deux consultations et a très largement optimisé son offre.

Monsieur le **Président** précise que pour le lot n°1 la tranche ferme est les travaux de forage et la tranche optionnelle est la réfection de la tête du piézomètre. Il indique que la tranche optionnelle ne sera pas forcément déclenchée. Il complète son propos en soulignant que cette seconde consultation a permis d'obtenir des offres économiquement plus compétitives.

Décision :

La Commission de Travaux réunie le 19 septembre 2024 a étudié les candidatures.

Afin de pouvoir engager ces travaux dans les meilleurs délais, et compte-tenu de leurs inscriptions au budget primitif 2024, il est proposé au Comité Syndical de :

- Retenir l'entreprise AQUITAINE FORAGE pour un montant de 58 523,57 € H.T (lot n°1 - Forage),

- Retenir l'entreprise HYDRO ASSISTANCE pour un montant de 4 950,00 € H.T (lot n°2 - Diagraphies).

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 24

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le choix des entreprises AQUITAINE FORAGE et HYDRO ASSISTANCE pour la réalisation de ces travaux d'eau potable.
--

Avenants aux marchés

AC n°018/2024 – Avenants n°1 au Marché de travaux – L’orme de Moulereau – IZON

Objet :

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical la délibération AC n°011/2024 du 20 juin 2024 attribuant les travaux de modification du réseau d’assainissement collectif – L’Orme de Moulereau à IZON aux entreprises GMTP et ATH.

Compte-tenu des travaux supplémentaires réalisés (sur profondeur du réseau), il est nécessaire de signer des avenants du fait de l’augmentation des montants des marchés initiaux.

Monsieur le Président demande à **Jean-François STARCK** de commenter ces avenants.

Discussions et interventions :

Jean-François STARCK rappelle les conditions des marchés initiaux.

Délibération n° **AC 018/2024**
Avenant n°1 au marché de travaux - Avenue de Saint-Pardon
IZON - GMTP / ATH

- ✓ **Suppression du réseau de vide** remplacé par un **PR**,
 - ✓ Création d’une **conduite de refoulement** de 325 ml,
 - ✓ Extension du **réseau de collecte** sur 300 ml en fonte,
 - ✓ 10 branchements à reprendre.
-
- ✓ Coût des travaux :
 - ✓ Lot canalisations : 199 815,50 € H.T
 - ✓ Lot poste de relevage : 59 650,00 € H.T

Travaux supplémentaires (surprofondeur PR) ⇒ Avenant n°1

21

Jean-François STARCK décrit les impacts de l’avenant n°1 proposé pour le lot n°1 – canalisations (augmentation de 11,99 % du montant du marché initial) et pour le lot n°2 – poste de relevage (augmentation de 17,27 % du montant du marché initial). En phase chantier, une évolution du projet initial avec un déplacement du poste de relevage et un basculement des logements supplémentaires a été étudiée. Cette évolution nécessite d’approfondir les réseaux et le poste de relevage.

Délibération n° **AC 019/2024**
n°1 au marché de travaux - Avenue de Saint-Pardon
IZON - GMTP / ATH

	Montant du marché initial € H.T	Montant avec Avenant Travaux € H.T	Δ € H.T	Montant avec Avenant Travaux € T.T.C	% du montant du marché en TTC
Canalisations	199 815,50	223 781,60	+ 23 966,10	268 537,92	+ 11,99
Poste de relevage	59 650,00	69 950,00	+ 10 300,00	83 940,00	+ 17,27

✓ Coût des travaux pour le Lot 1 avec avenant n°1 : 268 537,92 € T.T.C

✓ Coût des travaux pour le Lot 2 avec avenant n°1 : 83 940,00 € T.T.C

22

Monsieur le **Président** souligne que ces travaux ont pour objectif de délester le système sous vide et ainsi améliorer son fonctionnement.

Jean-François STARCK confirme que près de 80 logements sont concernés par ces aménagements. De plus, ce délestage s'accompagne d'un basculement des effluents de la STEP IZON Bourg à la STEP IZON-VAYRES.

Décision :

L'avenant n°1 pour le lot n°1 s'élève à 23 966,10 euros HT sur un montant global du marché initial de 199 815,50 € H.T.

L'avenant n°1 pour le lot n°2 s'élève à 10 300,00 euros HT sur un montant global du marché initial de 59 650,00 € H.T.

Afin de pouvoir finaliser ces travaux dans les meilleurs délais, et compte-tenu de leurs inscriptions au budget primitif 2024, il est proposé au Comité Syndical de :

- Autoriser le Président à signer les avenants n°1 aux marchés.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 23

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la signature de ces avenants n°1.

**AC n°019/2024 – Avenant n°1 au Marché de travaux –
Sales / Marcillac – SAINT GERMAIN DU PUCH**

Objet :

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical la délibération AC n°012/2024 du 20 juin 2024 attribuant les travaux de suppression de la STEP de Sales et de l'extension du réseau sur LD Marcillac à l'entreprise CANASOUT.

Compte-tenu des travaux supplémentaires réalisés (modification du tracés du réseau), il est nécessaire de signer un avenant du fait de l'augmentation du montant du marché initial.

Monsieur le Président demande à **Jean-François STARCK** de commenter cet avenant.

Discussions et interventions :

Jean-François STARCK rappelle les conditions du marché initial.

Délibération n° **AC 019-2024**

Avenant n°1 au marché de travaux - Sales/Marcillac
SAINT GERMAIN DU PUCH - CANASOUT

- ✓ **Suppression de la STEP de Sales** (Filtre à sable de 70 EH) remplacée par un **PR**
 - ✓ Création de **2 conduites de refoulement** de 2 500 ml / 430 ml
 - ✓ Extension du **réseau de collecte** sur 360 ml
-
- ✓ Coût des travaux : 577 054,84 € H.T pour le lot canalisations :
 - ✓ part assainissement : 456 868,43 € H.T
 - ✓ part eau potable : 120 186,41 € H.T

Travaux supplémentaires (linéaire de réseau plus important) ⇒ Avenant n°1

23

Délibération n° **AC 019-2024**

Avenant n°1 au marché de travaux - Sales/Marcillac
SAINT GERMAIN DU PUCH - CANASOUT



Acquisition terrains (tracés bleu) : Convention → Achat
Convention (tracés rouge) : Avenant n°1

24

Jean-François STARCK décrit les impacts de l'avenant n°1 proposé pour le lot n°1 – canalisations (augmentation de 12,12 % du montant du marché initial). Une évolution du projet initial s'impose suite au refus de conventionnement par un propriétaire privé.

Monsieur le **Directeur** précise que le propriétaire des parcelles concernées par le tracés bleu a refusé le conventionnement initialement accepté pour une vente de ces terrains. De plus, il conditionnait la transaction à l'achat des terrains de la STEP de Sales sous réserve de leur classement en zone constructible. Ces dernières conditions ne sont bien entendues pas maîtrisables par notre collectivité.

✓ Coût des travaux : 577 054,84 € H.T pour le lot canalisations :

	Montant du marché initial € H.T	Montant avec Avenant Travaux € H.T	Δ € H.T	Montant avec Avenant Travaux € T.T.C	% du montant du marché en T.T.C
Assainissement	456 868,43	526 784,91	+ 69 916,48	776 365,58	+ 12,12
Eau potable	120 186,41	120 186,41	-		

✓ Coût des travaux avec avenant n°1 : 776 365,58 € H.T

25

Monsieur le **Président** demande si le marché doit être relancé.

Jean-François STARCK répond que non.

Jean-Luc LAMAISON souligne que le montant de cet avenant est élevé au regard des travaux supplémentaires.

Monsieur le **Président** précise que ce nouveau tracé ne coutera pas plus cher que l'acquisition potentielle des terrains initialement envisagés. De plus, il sera possible de raccorder d'autres projets éventuels sur ce réseau.

Décision :

L'avenant n°1 pour le lot n°1 s'élève à 69 916,48 euros HT sur un montant global du marché initial de 577 054,84 € H.T.

Afin de pouvoir finaliser ces travaux dans les meilleurs délais, et compte-tenu de leurs inscriptions au budget primitif 2024, il est proposé au Comité Syndical de :

- Autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 23

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la signature de cet avenant n°1.

Observation :

Monsieur le Président remercie le cabinet SOCAMA et plus particulièrement **Jean-François STARCK** pour sa participation.

Lancement de consultation

Objet :

Le Président rappelle que les marchés de Maîtrise d'Œuvre s'achèvent à la fin de l'année 2024.

Il est nécessaire de lancer une consultation pour les marchés de 2025 à 2027.

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** commente la consultation à lancer qui comporte deux lots afin d'attribuer à terme deux marchés avec potentiellement deux bureaux d'études.

Délibérations n° AEP 025-2024 et M. 020-2024
Consultation pour la Maîtrise d'Œuvre – 2025 à 2027

- Travaux eau potable/assainissement collectif pour les programmes 2025 à 2027 conduiront à des marchés de Maîtrise d'Œuvre pour un montant global inférieur à 221 000 € HT par opération,
- Consultation par procédure adaptée en application du code de la commande publique.

26

Bernard MERCIER-LACHAPELLE demande si la collectivité est dotée d'une Commission MAPA.

Monsieur le **Directeur** répond que c'est la Commission de Travaux qui sera sollicitée sur ces consultations.

Jean-Luc LAMAISON s'interroge sur la nécessité de recourir à un bureau d'études pour assurer la maîtrise d'œuvre alors que son chargé d'affaires en place exerce depuis près de vingt ans sur notre territoire. Il sera plus économique de recruter ce chargé d'affaires pour internaliser la maîtrise d'œuvre. Les autres structures, à l'instar des gestionnaires des ordures ménagères, n'ont jamais recours à ce type de marché.

Monsieur le **Directeur** répond que l'internalisation peut permettre de limiter les dépenses liées à un mais requiert de disposer des assurances et garanties nécessaires en lien avec les nombreux travaux à engager. Le marché de maîtrise d'œuvre impose au bureau d'études titulaire de suivre les travaux et engage sa responsabilité en cas de défaillance dans l'accomplissement de sa mission. Notre collectivité investit des montants importants pour assurer une gestion patrimoniale avec des enjeux majeurs.

Jean-Luc LAMAISON répond que le SEMOCTOM investit également beaucoup, à hauteur de 14 millions par an. De plus, rien n'impose à notre collectivité de recourir à un maître d'œuvre. Notre territoire n'a connu que le cabinet SOCAMA.

Monsieur le **Directeur** indique que les travaux concernent également les unités de traitement et le volet génie civil des ouvrages. Une pluralité de compétences est nécessaire pour assurer le suivi des aménagements.

Jean-Luc LAMAISON répond que les compétences spécifiques peuvent être sollicitées en externe et selon les besoins. Il serait intéressant de recenser les coûts liés à cette mission de maîtrise d'œuvre avec les moyens alloués (véhicule, ...) telle qu'elle a été pratiquée jusqu'alors.

Sylvain MATTIAUDA souligne que le suivi des travaux engagés par notre collectivité nécessite des compétences spécifiques (VRD, génie civil, ...).

Jean-Luc LAMAISON complète ses propos en demandant si la collectivité n'aurait pas intérêt à embaucher Jean-François STARCK qui est présent sur notre territoire depuis plus de plus de quinze ans.

Sylvain MATTIAUDA répond que la collectivité ne peut pas être son propre assureur. De part son expérience professionnelle, la compétence d'un maître d'œuvre est primordiale pour assurer le suivi des travaux engagés par notre collectivité compte tenu notamment des enjeux financiers.

Jean-Luc LAMAISON souhaite connaître le nombre de litige sur notre territoire impliquant la responsabilité de SOCAMA.

Monsieur le **Directeur** répond qu'aucun recours n'a été intenté contre SOCAMA.

Sylvain MATTIAUDA émet l'hypothèse que le suivi de travaux de SOCAMA est bon.

Jean-Luc LAMAISON estime qu'il y a un surcoût lié à l'exercice de la maîtrise d'œuvre par un bureau d'études extérieur sans avantage spécifique.

Monsieur le **Président** rappelle l'intérêt des consultations triennales pour bénéficier des meilleures missions de maîtrise d'œuvre.

Jean-Luc LAMAISON rappelle qu'il avait annoncé, dès 2020, le renouvellement à SUEZ Eau France de la délégation de service public d'assainissement collectif.

Sylvain MATTIAUDA souligne que les travaux, qu'il a pu suivre pour le renouvellement des conduites de production du Forage de MOULON, nécessitaient un suivi extrêmement précis de notre maître d'œuvre pour veiller à la bonne tenue du chantier.

Jean-Luc LAMAISON indique que la collectivité n'ayant pas les compétences internes pour cette mission est liée depuis de nombreuses années au même bureau d'études.

Sylvain MATTIAUDA répond que la collectivité rémunère une mission en s'assurant des garanties via un prestataire compétent.

Jean-Luc LAMAISON estime que ces prestations sont chères et que l'on va de plus en plus vers de l'auto-assurance.

Serge PLATON souligne que l'externalisation permet de couvrir un panel de compétences élargies vis-à-vis d'un agent dédié.

Jean-Luc LAMAISON répète qu'il propose d'embaucher Jean-François STARCK.

Sylvain MATTIAUDA répond qu'il serait seul et n'aurait plus les services supports permettant d'accomplir pleinement la mission de maîtrise d'œuvre.

Jean-Luc LAMAISON précise que les compétences spécifiques peuvent être sollicitées au cas par cas. Aujourd'hui, la mission de maîtrise d'œuvre n'apporte aucun avantage d'autant qu'aucun litige n'est à déplorer sur la période couverte par Jean-François STARCK.

Thierry DUBREUIL souligne qu'au travers de son activité professionnelle au sein du Département de la Gironde, il côtoie d'autres bureaux d'études exerçant des missions de maîtrise d'œuvre.

Joachim BOISARD précise que le gain économique d'internaliser la mission de maîtrise d'œuvre se mesure au coût représenté par un emploi interne à la collectivité.

Catherine VIANDON s'interroge sur l'intérêt de Jean-François STARCK d'intégrer notre collectivité.

Joachim BOISARD complète son propos en indiquant que ces compétences sont recherchées et onéreuses.

Monsieur le **Président** demande à Jean-Luc LAMAISON si il sollicite un bureau d'études à l'occasion de travaux communaux (voirie, ...).

Jean-Luc LAMAISON répond qu'il a peu de moyens financiers mais il sollicite à l'opération un maître d'œuvre. Il demande depuis combien de temps Jean-François STARCK travaille sur notre territoire.

Monsieur le **Directeur** répond que Jean-François STARCK travaille sur notre territoire depuis 17 ans (arrivé en 2007).

Jean-Luc LAMAISON souhaite connaître les honoraires annuels du maître d'œuvre.

Serge PLATON indique qu'il faut le remplacer par un agent dédié.

Jean-Luc LAMAISON réaffirme qu'il faut l'embaucher.

Catherine VIANDON souligne que la collectivité a confiance en lui.

Sylvain MATTIAUDA précise qu'on ne peut pas substituer une entité par une personne. L'entité représente une pluralité de personnes et de compétences. En cas de sinistre, le maître d'ouvrage est réputé non sachant. Si il n'a pas de maître d'œuvre, il devra assumer pleinement les conséquences techniques et financières.

Jean-Luc LAMAISON demande si le maître d'œuvre assume techniquement et financièrement la reprise des travaux.

Sylvain MATTIAUDA indique que le maître d'œuvre s'assure que c'est bien l'entreprise qui assume techniquement et financièrement la reprise des travaux dans le cadre de la garantie.

Jean-Luc LAMAISON souhaite connaître le montant des honoraires versés au maître d'œuvre.

Monsieur le **Président** indique que les honoraires s'appliquent selon un pourcentage du montant des marchés de travaux.

Sylvain MATTIAUDA souligne qu'en cas de préjudice le fait de ne pas avoir de maître d'œuvre peut impacter économiquement la collectivité surtout pour des travaux de VRD. En comparaison, les honoraires en projet Bâtiment s'estiment à 1 500 € par jour pour assurer une mission avec des garanties pour la maîtrise d'ouvrage.

Serge PLATON mentionne que le Conseil Départemental de la Gironde dispose de son propre service de maîtrise d'œuvre composé d'une multitude d'agents pour couvrir un large spectre de compétences.

Jean-Luc LAMAISON souligne que le cahier des charges de ces consultations devra être exigeant pour permettre un choix pertinent du(des) futur(s) maître(s) d'œuvre.

Monsieur le **Président** demande aux membres présents de délibérer sur le lancement de ces consultations.

**AEP n°025/2024 – Lancement consultation pour la Maîtrise d'Œuvre
2025 à 2027 en eau potable**

Décision :

L'estimation des travaux d'eau potable pour les programmes 2025 à 2027 conduira à des marchés de Maîtrise d'Œuvre d'un montant global inférieur à 221 000 € HT par opération.

Les marchés de maîtrise d'œuvre d'un montant inférieur à 221 000 € HT peuvent être passés par procédure adaptée en application du code de la commande publique.

Afin de pouvoir engager lancer ces consultations, il est proposé au Comité Syndical de :

- de recourir au marché par procédure adaptée référencé ci-dessus pour la désignation du maître d'œuvre des travaux des programmes 2025 à 2027 d'eau potable,
- donner pouvoir au Président pour mener à bien cette procédure.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, ces propositions.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 24

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de lancer la consultation pour les marchés de maîtrise d'œuvre 2025 à 2027 en eau potable.

**AC n°020/2024 – Lancement consultation pour la Maîtrise d'Œuvre
2025 à 2027 en assainissement collectif**

Décision :

L'estimation des travaux d'eau potable pour les programmes 2025 à 2027 conduira à des marchés de Maîtrise d'Œuvre d'un montant global inférieur à 221 000 € HT par opération.

Les marchés de maîtrise d'œuvre d'un montant inférieur à 221 000 € HT peuvent être passés par procédure adaptée en application du code de la commande publique.

Afin de pouvoir engager lancer ces consultations, il est proposé au Comité Syndical de :

- de recourir au marché par procédure adaptée référencé ci-dessus pour la désignation du maître d'œuvre des travaux des programmes 2025 à 2027 d'assainissement collectif,
- donner pouvoir au Président pour mener à bien cette procédure.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, ces propositions.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 24

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de lancer la consultation pour les marchés de maîtrise d'œuvre 2025 à 2027 en assainissement collectif.

Observation :

Catherine VIANDON quitte l'Assemblée et elle ne participera pas aux votes des prochaines délibérations.

Rapports d'Activités 2023

Rapports Annuels du Délégué (RAD) 2023

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'en application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégué est tenu de transmettre, avant le 01 juin, à la collectivité deux rapports du service d'eau potable et d'assainissement collectif retraçant les principaux événements du service de l'année écoulée.

Ces documents doivent permettre de juger de la qualité d'exécution du service et comporter un compte-rendu général, des indicateurs de performance et un compte annuel du résultat de l'exploitation de l'année 2023.

AEP n°026/2024 – Rapport Annuel du Délégué (RAD) 2023 en eau potable

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** précise que le rapport annuel du délégué 2023 pour le service d'eau potable a été remis à la collectivité avant le 01 juin. Assisté de **Patrice LAVISSE**, l'examen de son contenu a été fait pour vérifier les prérequis réglementaires et techniques.

Nicolas MONNOT présente le RAD 2023 en eau potable.

Quelques faits marquants sont présentés :

☰ Quelques faits marquants 2023



Les chiffres clés sont listés :

Les chiffres clés

12 108
clients desservis

1 320 520 m³
d'eau facturée

459 km
de réseau de
distribution d'eau
potable

72,02%
de rendement
de réseau

10/03/2024 | Présentation des RAO 2023 Anvers
General



Les chiffres clés

100%
de conformité sur les
analyses
bactériologiques

**2,3366€ TTC/
m³**

3,85 m³/km/j
de pertes en réseau

Sur la base de la
facture 120 m³

10/03/2024 | Présentation des RAO 2023 Anvers
General



Le contrat est une Régie Intéressée de 9 ans (01/01/2018 jusqu'au 31/12/2026 + 1 an).

Le contrat et ses avenants

01/01/2018

01/01/2023 - Avenant 1

REGIE
INTERESSEE

31/12/2027



10/03/2024 | Présentation des RAO 2023 Anvers
General



Monsieur le **Directeur** précise que le forage de MOULON a fait l'objet d'une réhabilitation en 2014. Le forage initial a été le premier réalisé sur notre territoire.

Le patrimoine technique en quelques chiffres

Inventaire des installations de production/traitement				
Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de production	Unité
CADARSAC	AEP CADARSAC	1975	3 000	m ³ /j
GÉNISSAC	FOR CANAUDONNE	1969	2 000	m ³ /j
IZON	AEP IZON	1995	1 500	m ³ /j
MOULON	AEP MOULON	2014	3 000	m ³ /j

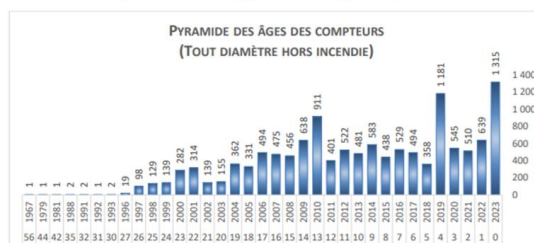
Inventaire des réservoirs				
Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile	Unité
CAMAC-ET-SAINT-DENIS	RES CAMIAC	2002	200	m ³
NÉRIGEAN	CE NÉRIGEAN	Non disponible	1 000	m ³

10/09/2024 | Présentation des RAO 2023 Arvayres
General



Le patrimoine technique : le parc compteurs

Parc compteurs composé de **12 965 unités**, réparties suivant la pyramide des âges suivante :



10/09/2024 | Présentation des RAO 2023 Arvayres
General



Le bilan hydraulique est précisé. **Nicolas MONNOT** indique le nombre de fuites branchements en 2023 (138). Le linéaire de réseau ausculté a très fortement augmenté entre 2022 et 2023 (+94,4%).

Le bilan hydraulique 2023

Rendement de réseau (%)						
Désignation	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	1 453 250	1 501 734	1 592 339	1 535 708	1 661 417	8,2%
Volumes eau potable exportés (C)	1 559	7 113	12 630	685	300	-56,2%
Volumes eau potable produits (A)	2 015 184	2 089 647	2 171 159	2 153 323	2 303 783	7,0%
Volumes eau potable importés (B)	6 029	4 794	3 212	3 869	3 562	-7,9%
Rendement de réseau (%) = 100 * (H+C) / (A+B)	71,98	72,04	73,81	71,22	72,02	1,1%

≡ **Nombre de fuites branchements : 138 (+ 1,5 %)**

≡ **Linéaire de réseau ausculté : 316 000 ml (+ 94,4 %)**

10/09/2024 | Présentation des RAO 2023 Arvayres
General



Le contrôle de la qualité de production est présenté :

Le contrôle de la qualité de l'eau – La production

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en production												
Type	Analyses	Contrôle sanitaire				Surveillance						
		Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité	Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité	
Bulletin	Microbiologique	15	0	100,0%	0	100,0%	20	0	100,0%	0	100,0%	
Bulletin	Physico-chimique	16	0	100,0%	0	100,0%	13	0	100,0%	-	100,0%	
Paramètre	Microbiologique	75	0	100,0%	0	100,0%	100	0	100,0%	0	100,0%	
Paramètre	Physico-chimique	1	232	0	100,0%	0	100,0%	21	0	100,0%	-	100,0%

10/03/2024 | Présentation des RAO 2023 Analyse General



11

Le contrôle de la qualité de l'eau – La distribution

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en distribution											
Type	Analyses	Contrôle sanitaire				Surveillance					
		Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité	Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	56	0	100,0%	0	100,0%	2	0	100,0%	0	100,0%
Bulletin	Physico-chimique	58	4	93,1%	0	100,0%	156	27	82,7%	2	98,7%
Paramètre	Microbiologique	280	0	100,0%	0	100,0%	10	0	100,0%	0	100,0%
Paramètre	Physico-chimique	732	4	99,5%	0	100,0%	571	27	95,3%	2	99,6%



Contrôles sur l'eau distribuée
 31 dépassements de la référence qualité sur le paramètre Température de l'eau
 + 2 dépassements de référence sur le paramètre CVM



10/03/2024 | Présentation des RAO 2023 Analyse General



12

Le nombre d'abonnés est présenté :

Nombre d'abonnés

Le nombre de clients	
Désignation	2023
Particuliers	11 431
Collectivités	172
Professionnels	504
Autres	1
Total	12 108

+ 132 clients

+ 2,2 %
à Guillac

+ 3,4 %
à Moulon

+ 3,6 %
à Dardenac

+ 4 %
à Daignac

10/03/2024 | Présentation des RAO 2023 Analyse General



13

Les principales statistiques clients génèrent 7 141 contacts principalement par téléphone (67%) et par internet (27%). Ces contacts concernent la facturation et la technique eau.

Les principales statistiques clients

Typologie des contacts	
Désignation	Nombre de contacts
Téléphone	4 806
Courrier	374
Internet	1 957
Visite en agence	4
Total	7 141

- 16 %
vs 2022

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	1 365	24
Facturation	520	318
Règlement/Encasement	1 081	43
Prestation et travaux	35	-
Information	2 680	-
Dépense d'index	209	-
Technique eau	1 251	498
Total	7 141	863

10/03/2024 | Présentation des RAO 2023 Arvayres
General

SUEZ

11

Les ventes d'eau sont présentées : les ventes d'eau aux particuliers et aux professionnelles ont diminuées. L'impact du rachat de l'entreprise FRONERI à VAYRES à la fin de l'année 2022 est non négligeable. Elle génère des pics de consommation sur certaines périodes qu'il convient d'expliquer. Les volumes vendus ont diminué au global de 3,6%.

Les ventes d'eau

Volumes vendus (m³)						
Désignation	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	1 107 089	1 080 486	1 124 235	1 143 132	1 133 329	- 0,9%
Volumes vendus aux collectivités	25 972	54 023	42 026	33 730	40 155	19,0%
Volumes vendus aux professionnels	132 643	144 120	127 166	192 715	147 036	-23,7%
Volumes vendus aux autres clients	0	-	-	-	-	-
Total des volumes vendus	1 265 704	1 278 629	1 293 426	1 369 576	1 320 520	- 3,6%

Les volumes vendus aux gros consommateurs			
Désignation	2022	2023	N/N-1 (%)
Volumes facturés au détail aux clients consommant plus de 6000m³	82 909	32 329	-61,0%

10/03/2024 | Présentation des RAO 2023 Arvayres
General

SUEZ

12

Les remises sur fuites montrent une augmentation très importante des volumes dégrévés (+ 34,7%) et du nombre de demandes (+ 20,6%). La nature des sols et des sous-sols pourraient provoquer des casses lors de mouvements liés à la présence d'eau. Le déploiement de la télérelève contribuera à déceler plus rapidement les fuites en domaine privée mais aussi public.

Les remises sur fuites

Les dégrèvements			
Désignation	2022	2023	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	160	193	20,6%
Volumes dégrévés (m³)	108 242	145 781,9	34,7%

10/03/2024 | Présentation des RAO 2023 Arvayres
General

SUEZ

13

Le tarif d'eau potable se décompose ainsi :

Le tarif du service d'eau potable

Les composantes du prix de l'eau				
Dénomination	Détail prix eau	01/01/2023	01/01/2024	N+1/N (%)
Service de l'eau - Part collectivité	Part fixe (abonnement) Contrat	30	30	0,0%
Service de l'eau - Part collectivité	Part variable (consommation) Contrat	1,4	1,55	10,7%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (lutte contre la pollution) Contrat	0,33	0,33	0,0%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (préservation de la ressource) Contrat	0,08	0,0848	6,0%
Redevances Tiers	TVA Contrat	0,1133	0,1218	7,5%

2,3366 € TTC/ m³

19/03/2024 | Présentation des RAD 2023 Arveyres
General



Les investissements ont augmenté en 2023 :

Les investissements

Suivi pluriannuel du renouvellement : dépenses comptabilisées (€)					
Opération	2019	2020	2021	2022	2023
Renouvellement	21 447,44	63 906,84	17 994,35	22 539,19	27 612,89

19/03/2024 | Présentation des RAD 2023 Arveyres
General



Le CARE est présenté. Le résultat net est en forte diminution notamment due à l'augmentation des coûts énergétiques et aux charges relatives aux investissements.

Le CARE

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2023 <small>(en application du décret 2005-200 du 14 mars 2005)</small>				
en Euros	2022	2023	Ecart en %	
PRODUITS	4 249 261	4 420 833	4,2%	
Exploitation du service	859 814	1 055 305		
Collectivités et autres organismes publics	2 870 001	2 974 092		
Taux de cédibilité à titre excédut	413 561	297 634		
Produits accessoires	106 285	112 545		
CHARGES	4 540 833	4 983 879	7,1%	
Personnel	591 824	587 137		
Energie électrique	182 371	345 623		
Actifs fixes	4 124	2 232		
Produits de traitement	7 764	3 136		
Analyses	11 899	11 892		
Stocks, pièces, matières et fournitures	424 745	324 694		
Impôts locaux et taxes	4 815	3 394		
Autres dépenses d'exploitation, dont :	351 638	365 265		
- télécommunication, postes et télégraphe	93 041	26 525		
- engins et véhicules	55 307	71 642		
- informatique	166 526	164 510		
- assurance	6 827	9 382		
- loyer	20 418	25 117		
Contribution des services centraux et recherche	45 520	48 040		
Collectivités et autres organismes publics	2 870 001	2 974 092		
Charges relatives aux renouvellements :				
- programme contractuel	13 047	13 047		
- fonds contractuel	5 741	5 741		
Charges relatives aux investissements :				
- programme contractuel	26 480	219 726		
Charges relatives aux investissements du domaine privé	9 753	7 726		
Pertes sur créances incouvrables et risque recouvrement	323	0		
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0	-15 311		
Résultat avant impôt	-291 292	-434 041	-49,0%	
RÉSULTAT	-291 292	-434 041	-49,0%	

19/03/2024 | Présentation des RAD 2023 Arveyres
General



Monsieur le **Président** demande au Délégué de préciser la période retenue pour le calcul des différents volumes présentés (comptabilisés, vendus, prélevés, ...).

Nicolas MONNOT répond que les volumes comptabilisés sont calculés sur la période de facturation à savoir de mai à mai. Le RAD et le RPQS décrivent des années calendaires et c'est pourquoi ces volumes sont pondérés.

Monsieur le **Président** souhaite que la période de relève utilisée pour établir le RAD 2023 soit précisée.

Nicolas MONNOT répond que pour le RAD 2023, la période de relève s'étale de mai 2022 à mai 2023.

Monsieur le **Président** indique que le rendement présenté dans le RAD 2023 correspond à 75% de l'année 2022 et 25 % de l'année 2023.

Nicolas MONNOT confirme que la période de relève conditionne les données à présenter dans le RAD.

Monsieur le **Président** évoque la possibilité de décaler la facturation de janvier à décembre.

Nicolas MONNOT déconseille d'appliquer un décalage qui provoquerait une première facturation sur 18 mois.

Monsieur le **Président** réaffirme que le rendement présenté dans le RAD 2023 est trop impacté par des données 2022.

Jean-Luc LAMAISON indique qu'il y a un proratisation pour recaler les volumes sur une année calendaire.

Nicolas MONNOT confirme et indique qu'il peut y avoir toutefois de légers décalages.

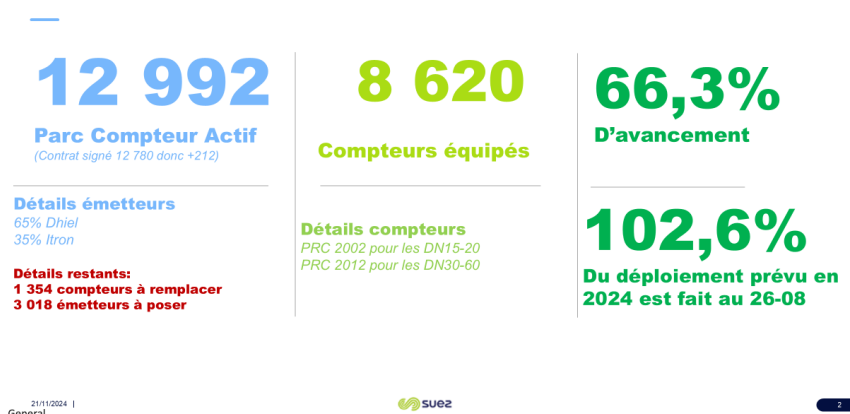
Monsieur le **Président** indique que le rendement présenté dans le RAD 2023 correspond à 75% de l'année 2022 et 25 % de l'année 2023.

Nicolas MONNOT réaffirme que le respect des périodes de relève est indispensable et la Cour des Comptes y veille notamment.

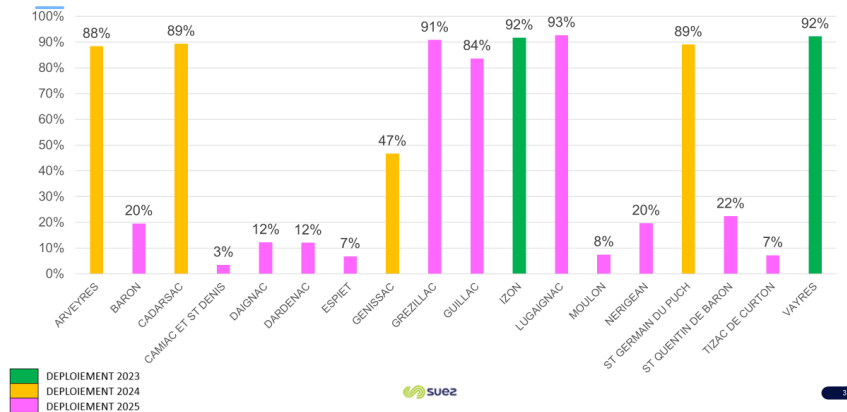
Joachim BOISARD indique le nombre de compteurs est mentionné dans le RAD 2023 mais pas le nombre de compteurs relevés. Les consommations sur les compteurs non vus sont intégrées dans les pertes.

Nicolas MONNOT répond que cette problématique sera résolue par la télérelève. Il présente le déploiement au 26/08/2024 :

Etat du Parc Compteur au 26-08-2024



Taux de réalisation par communes 26-08-24



Joachim BOISARD souligne que sur CADARSAC il y a 11% des compteurs non équipés à ce jour et donc potentiellement non vus.

Nicolas MONNOT précise que ces 11% sont des compteurs non équipés mais qui sont toutefois relevés indépendamment.

Joachim BOISARD demande pourquoi ces 11% n'ont pas pu être équipés et craint qu'ils ne le soient jamais au vu de l'organisation du déploiement.

Nicolas MONNOT s'interroge sur les actions pouvant être engagées avec les municipalités pour maximiser le taux d'équipement.

Bruno ELIES signale que lors de la relève des compteurs sur ESPIET les agents se sont montrés irrespectueux en pénétrant en domaine privé sans autorisation et au détriment des dispositifs de sécurité (portails, ...). Il en a réprimandé certains en les menaçant de déposer une plainte auprès de la Gendarmerie. Les agents n'ont pas réagis et ils semblaient alcoolisés.

Nicolas MONNOT indique que le sujet est pris très au sérieux par SUEZ qui va procéder à des enquêtes sur l'alcoolisme et sur la consommation de stupéfiants au sein de ses équipes.

Bruno ELIES précise qu'un seul agent avait un gilet orange et que l'autre personne habillée en civil devait être un sous-traitant de SUEZ.

Renaud CHALLENGEAS souligne que ESPIET est comme MOULON avait un déploiement de la télérelève sur les seuls compteurs publics. Il faut être vigilant sur les fraudes et les arnaques qui sévissent actuellement.

Bruno ELIES précise qu'il s'agissait bien de releveurs équipés de matériels dédiés.

Thierry DUBREUIL souligne que les fraudeurs sont parfois aussi équipés.

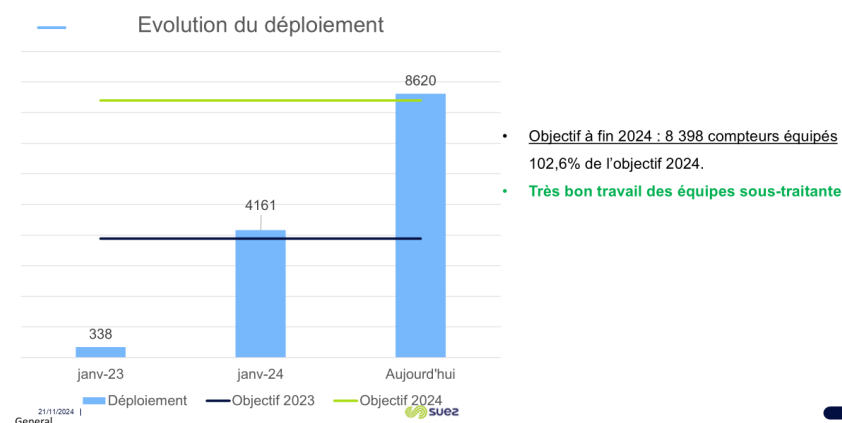
Eve RIBES souhaite disposer de la liste des compteurs non équipés sur VAYRES au regard du calendrier de déploiement.

Nicolas MONNOT y répond favorablement.

Thierry DUBREUIL complète cette demande pour IZON.

Nicolas MONNOT présente l'évolution du déploiement au 26/08/2024.

Taux d'équipements au 26-08-2024



Nicolas MONNOT présente le taux de capture au 26/08/2024. Ce taux de capture est considéré comme « sérieux » à + de 95% mais il convient de poursuivre son optimisation (concentrateur, ...).

Taux de capture au 27-06-2024

- 7 604 émetteurs captés sur le contrat soit 96,4% de taux de capture.
- **Plan d'actions :**
Favoriser la pose d'émetteurs déportés pour limiter les émetteurs non captés localisés essentiellement sur les zones inondables. Optimiser le parc concentrateur

Date	Emetteurs captés		Emetteurs non captés		Taux de capture	
	# Emetteurs	#	#	%	%	%
Janvier		4705	141		3,0	97,0
Février		5412	180		3,3	96,7
Mars		6499	195		3,0	96,7
Avril		6999	233		5,1	94,9
Mai		7101	176		4	96
Juin		7604	280		3,6	96,4

21/11/2024 | General | suez

Joachim BOISARD s'étonne du volume facturé qui diminue entre 2022 et 2023 alors que le nombre d'abonnés a augmenté.

Nicolas MONNOT répond que la tendance est nationale avec une baisse des consommations sur cette période.

Joachim BOISARD remet en doute le volume facturé et accuse SUEZ de ne pas avoir correctement réalisé cette prestation de relève.

Nicolas MONNOT indique que SUEZ reste vigilant et s'appliquera à minimiser le nombre de compteurs non vus.

Joachim BOISARD précise que l'évolution des consommations pour les usagers prendra du temps et que les arguments mis en avant par SUEZ sont faux.

Nicolas MONNOT indique que SUEZ poursuit son perfectionnement sur l'outil télérelève avec le logiciel Opti Revenue pouvant se coupler à terme avec la base de données clientèle Odyssee.

Jean-Luc LAMAISON souligne que Nicolas MONNOT du fait son arrivée chez SUEZ en cours d'exercice doit assumer une présentation de résultats antérieurs à sa prise de poste. Le constat montre une situation 2023 attristante qui rebute l'envie de travailler avec SUEZ. Le simple déploiement de la télérelève ne réglera pas tous les problèmes.

Nicolas MONNOT répond que sa mission est d'appliquer au mieux les contrats de DSP et que les attentes des élus sont fortes. Il convient de justifier et d'assurer des garanties sur les actions menées. Il comprend la sollicitation quasi-permanente des administrés vis-à-vis de leurs élus.

Jean-Luc LAMAISON pointe les résultats et interroge Nicolas MONNOT sur ceux-ci. L'intérêt des élus pour les questions liées à l'EAU est salubre d'autant qu'elle n'a pas toujours été prégnante notamment dans cette assemblée. Il fait remarquer que l'ILP (nombre de m³ perdus par km par an) a encore augmenté passant de 3,40 en 2021 à 3,71 en 2022 à 3,85 en 2023. La perte supplémentaire en 2023 est de 0,14 m³/km.

Nicolas MONNOT répond que les pertes réseaux sont très importantes sur les secteurs IZON, VAYRES et en limite de BRANNE (secteurs 1-1, 1-2, 9-1 et 9-2 de la sectorisation). La proximité de la Dordogne complexifie les recherches. Toutefois, des actions de recherche ciblées ont été sous-traitées avec des résultats très moyens en terme de fuites identifiées et jugulées. Les moyens à engager doivent être plus importants dépassant le cadre du contrat de DSP.

Jean-Luc LAMAISON indique que cet argumentaire aurait pu être noté dans le RAD. L'ILP dans le RAD 2023 est le reflet :

- « de la politique volontariste de recherche et de réparation de fuites » dont SUEZ est en charge aurait une note de zéro,
- « de la politique de renouvellement du réseau et des branchements » dont la collectivité est en charge aurait une note de zéro,
- « d'actions pour lutter contre les détournements d'eau ».

Cette analyse est déconnectée de notre territoire et elle manque de réflexion.

Joachim BOISARD indique que si les réseaux s'écoulent directement en Dordogne, SUEZ aurait du accentuer ses recherches sur ces secteurs et orienter la collectivité pour cibler les investissements vers ces zones.

Nicolas MONNOT répond que les moyens ont été investis sur d'autres secteurs.

Joachim BOISARD répond que la collectivité a investi sur des territoires non prioritaires.

Nicolas MONNOT indique que les territoires évoluent et que les connaissances s'affinent au fur et à mesure des investigations. Il acte la nécessité de remonter plus rapidement et plus précisément les informations pour aider la collectivité dans ses choix d'investissements.

Joachim BOISARD souligne que l'Etat presse les collectivités sur cette thématique.

Jean-Luc LAMAISON confirme que les actions à mener sont urgentes. Il s'alarme des résultats annoncés malgré les moyens déployés (sectorisation, ...). De plus, il note une différence de volumes prélevés entre le RAD et le RPQS de 26 466 m³.

Patrice LAVISSE répond que la différence constatée vient de la période de référence pour l'une entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre et pour l'autre de mai à mai.

Jean-Luc LAMAISON constate que cette différence de volumes est assez minime malgré le décalage des périodes de référence. Il attendait une évaluation qualitative des chiffres présentés. Il aurait été intéressant d'analyser notamment les volumes vendus aux particuliers, aux collectivités et aux professionnels. Les tendances peuvent être révélatrices d'une évolution des consommations avec de nouveaux usages. Enfin, il s'étonne que GREZILLAC vende de l'eau à SUEZ pour 239 m³.

Nicolas MONNOT ne peut pas répondre immédiatement à cette dernière interrogation.

Jean-Luc LAMAISON remarque que la masse salariale a baissé entre 2022 et 2023 (moins de personnel, plus de sous-traitance, ...). Les pénalités infligées à SUEZ pour le non-respect des objectifs d'intéressement (rendement, ...) devraient figurer sur le RAD.

Patrice LAVISSE répond que le contrat de DSP prévoit la rémunération de SUEZ avec une part fixe sur laquelle des réfections s'appliquent si les critères de performance ne sont pas remplis. Pour l'année 2023, le coefficient de 0,91 a été appliqué sur la part fixe au vu de l'ILP supérieur à la cible soit un montant déduit d'environ 50 000 €.

Jean-Luc LAMAISON juge que ces pénalités ne sont pas suffisantes.

Patrice LAVISSE rappelle que le contrat DSP débuté au 1^{er} janvier 2018 prévoyait des objectifs notamment sur les ILP qui pour SUEZ n'est pas atteint en 2023. Le coefficient de réfaction est au maximum de 0,88.

Jean-Luc LAMAISON souhaite que le prochain contrat de DSP prévoit des coefficients plus incitatifs.

Patrice LAVISSE constate que l'évolution de l'ILP était favorable jusqu'en 2021 mais la courbe s'est inversée depuis. Malgré les moyens déployés par la collectivité, l'ILP continue de se dégrader.

Jean-Luc LAMAISON évoque les dégrèvements et notamment NERIGEAN avec des volumes importants. Il demande à être associé à ces procédures pour accompagner au mieux ses administrés.

Patrice LAVISSE précise que les volumes dégrévés de 150 000 m³ représentent 10% des volumes consommés. Ces volumes sont comptabilisés mais non facturés car ils résultent d'une fuite invisible qui doit être réparée pour prétendre au dégrèvement (Loi Warsmann).

Monsieur le Directeur indique que la diffusion de données en lien avec la facturation d'eau résultant d'un contrat avec un fournisseur doit être vérifié juridiquement. Le respect des prérogatives RGPD est indispensable. Bien entendu, la connaissance des mairies de situations parfois particulières d'administrés peut permettre de faciliter la résolution de problématiques (sollicitation d'un professionnel, dossier administratif, ...).

Jean-Luc LAMAISON souhaite pouvoir accompagner au mieux ses administrés.

Joachim BOISARD rappelle que la télérelève permet de paramétrer des alertes fuites pour informer les usagers au plus tôt et ainsi engager les investigations et les réparations nécessaires. Les collectivités doivent montrer l'exemple sur la protection de la ressource en activant ce service.

Nicolas MONNOT confirme que les volumes dégrévés ont augmenté sur tous les territoires depuis l'application de la Loi Warsmann et que la télérelève est une solution efficace pour limiter ces pertes écologiques et financières.

Monsieur le Directeur souhaite que Nicolas MONNOT confirme que l'utilisateur qui a été informé via une alerte se doit de réagir dans un certain délai pour prétendre au dégrèvement.

Nicolas MONNOT précise que le fonctionnement optimum de la télérelève nécessite deux mesures sur une période d'un an.

Patrice LAVISSE indique que sur les systèmes déjà en place les données sont exploitables très rapidement et qu'il est possible d'effectuer des extrapolations et d'activer des alertes pour les usagers.

Nicolas MONNOT précise que l'outil Opti Revenu associé en parallèle de la télérelève permet de mettre en place des alertes.

Joachim BOISARD indique que l'alerte (sms et mail) fonctionne avec un paramétrage personnalisable.

Eve RIBES souligne qu'il faut avoir activé le service.

Monsieur le Président confirme qu'à ARVEYRES une alerte a permis d'identifier un robinet restait ouvert à l'école.

Joachim BOISARD précise qu'il y a l'alerte consommation et l'alerte fuite.

Jean-Luc LAMAISON demande si la loi Warsmann prévoit un volume minimal pour s'appliquer.

Patrice LAVISSE répond que cette loi prévoit deux fois la consommation moyenne des années précédentes. Par exemple, un usager ayant une consommation moyenne de 100 m³ voit sa consommation passer à 202 m³ à cause d'une fuite aura un dégrèvement de 2 m³ (202 – (2*100)).

Monsieur le Directeur souligne que la prise en compte d'une fuite pour un usager est importante même si le volume dégrèvé est minime.

Patrice LAVISSE souligne que les dégrèvements sont aussi à appréhender par leur nombre.

Thierry DUBREUIL interroge Nicolas MONNOT sur le respect des prescriptions par les services ou les sous-traitants des remises en état des voiries suite à des interventions pour des réparations ou autres travaux. Il souligne que sur des chantiers réalisés sur IZON les intervenants n'appliquaient pas les mêmes prescriptions au risque d'avoir des dégradations à terme.

Sylvain MATTIAUDA souligne que les règles de l'art ne sont pas respectées.

Nicolas MONNOT indique qu'à l'occasion de visites de chantier, il avait également constaté chez des sous-traitants quelques manquements sur la sécurité, le comportement et les prescriptions à respecter.

Thierry DUBREUIL demande si des contrôles inopinés se pratiquent.

Nicolas MONNOT répond que son poste intègre des audits à réaliser plusieurs fois par an.

Bernard MERCIER-LACAPELLE interpelle Nicolas MONNOT sur la gestion du chantier de déplacement des compteurs sur l'Avenue de Libourne à VAYRES. Le chef de chantier aura indiqué au service technique de la commune qu'il devait remettre les pavés sur les trottoirs. Bien entendu, la prestation de SUEZ doit comprendre la remise de ces pavés.

Monsieur le Président confirme que SUEZ a été mandaté pour réaliser un chantier finalisé intégrant ces remises en place.

Bruno ELIES souligne que le balisage sur ce même chantier est inexistant mettant les agents en danger.

Monsieur le Directeur précise que ce chantier se déroule en deux phases : SUEZ ramène pour une première phase les compteurs en partie publique et EIFFAGE renouvèlera le réseau d'eau potable dans une seconde phase.

Jean-Luc LAMAISON souligne les dysfonctionnements administratifs chez SUEZ quant à l'identification des compteurs. Il reçoit encore des alertes pour un compteur qui n'appartient pas au parc communal. De plus, la mairie continue de recevoir les factures pour le compteur de la STEP de NERIGEAN alors que celle-ci est gérée depuis le 1^{er} janvier 2020 par SUEZ.

Monsieur le Président propose au vote ce RAD 2023.

Décision :

Le Président indique à l'Assemblée que le rapport annuel du délégataire a été transmis à la collectivité qui a pu, avec l'aide de notre assistant conseil PPS Collectivités, en examiner le contenu et apprécier la véracité des informations fournies.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à la majorité des présents ce Rapport Annuel du Délégué pour l'année 2023.

VOTE - CONTRE : 4 ABSTENTION : 6 POUR : 13

Le Comité Syndical approuve à la majorité des présents le Rapport Annuel du Délégué pour l'année 2023 en eau potable.

Renaud CHALLENGEAS, Bernard GUILHEM, Mickaël HOUELBEK, Sylvain MATTIAUDA, Stéphane NOUAUD et Serge PLATON s'abstiennent.

Hervé THARAUD, Thierry DUBREUIL et Jean-Luc LAMAISON votent contre ce rapport.

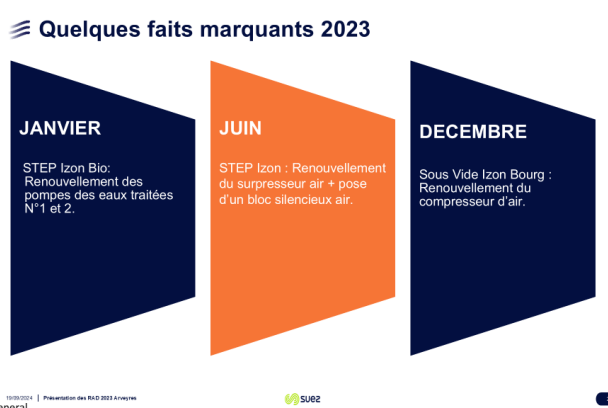
AC n°021/2024 – Rapport Annuel du Délégué (RAD) 2023 en assainissement collectif

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** précise que le rapport annuel du délégué 2023 pour le service d'assainissement collectif a été remis à la collectivité avant le 01 juin. Assisté de **Patrice LAVISSE**, l'examen de son contenu a été fait pour vérifier les prérequis réglementaires et techniques.

Nicolas MONNOT présente le RAD 2023 en assainissement collectif.

Quelques faits marquants sont présentés :



Les chiffres clés sont listés :



Les chiffres clés

12

station de traitement des eaux usées

75

poste de refoulement

4,00807€ TTC/ m3

Sur la base de la facture 120 m3

19/09/2024 | Présentation des RAO 2023 Anvers
General

SUEZ

24

Le contrat est un Affermage de 12 ans (01/09/2011 jusqu'au 31/08/2023 + 4 mois).

Le contrat

01/09/2011

Avenant 1 – 01/07/2015

Avenant 2 – 01/01/2020

Avenant 3 – 01/01/2023

CONTRAT D'AFFERMAGE

31/12/2023



19/09/2024 | Présentation des RAO 2023 Anvers
General

SUEZ

25

Les principales interventions techniques sont présentées :

Les principales interventions techniques

288,09 ml

curage préventif
(- 59,3 %)

0 ml

curage curatif
(312,77 en 2022)

5

désobstructions
réseau
(- 91,5 %)

6

désobstructions
branchements
(- 87,5 %)

1 365

réparations
(canalisation, branchements)
(609 en 2022)

19/09/2024 | Présentation des RAO 2023 Anvers
General

SUEZ

26

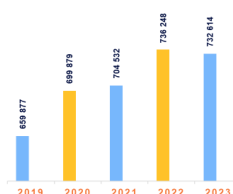
Les principales statistiques clients génèrent 5 751 contacts principalement par téléphone (82%) et par internet (14%). Ces contacts concernent la facturation et surtout la technique assainissement notamment sur le système sous vide d'IZON et de VAYRES très impacté à l'automne 2023.

Les principales statistiques clients

ABONNES ASSAINISSEMENT COLLECTIF

7 630 clients en 2023
(+1,6 %)

VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT (en m³)



10/30/2024 | Présentation des RAO 2023 Arveyres
General



25

Les principales statistiques clients

Typologie des contacts	
Désignation	Nombre de contacts
Téléphone	4 699
Courrier	264
Internet	789
Visite en agence	2
Total	5 751

+ 13,4 %
vs 2022

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	Nombre de demandes	Dont réclamations
Gestion du contrat client	441	23
Facturation	431	255
Règlement/Encaissement	1 000	37
Prestation et travaux	134	-
Information	2 094	-
Technique assainissement	1 651	1 630
Total	5 751	1 690

10/30/2024 | Présentation des RAO 2023 Arveyres
General



26

Le tarif de l'assainissement collectif se décompose ainsi :

Le tarif du service d'assainissement collectif

Les composantes du prix de l'assainissement		
Dénomination	Détail prix assainissement	01/01/2023
Service de l'eau - Part délégataire	Part fixe (abonnement) Contrat	77,66
Service de l'eau - Part délégataire	Part variable (consommation) Contrat	1,6965
Service de l'eau - Part collectivité	Part fixe (abonnement) Contrat	30
Service de l'eau - Part collectivité	Part variable (consommation) Contrat	0,8
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (modernisation des réseaux de collecte) Contrat	0,25
Redevances Tiers	TVA Contrat	0,3644

4, 00807 € TTC/ m³

10/30/2024 | Présentation des RAO 2023 Arveyres
General



27

Les investissements ont augmenté en 2023 notamment sur le système sous vide d'IZON et de VAYRES :

Les investissements

Suivi pluriannuel du renouvellement : dépenses comptabilisées (€)					
Opération	2019	2020	2021	2022	2023
Renouvellement	71 709,12	98 245,71	232 852,77	158 001,25	262 229,5

Suivi pluriannuel des travaux neufs : dépenses comptabilisées (€)					
Opération	2019	2020	2021	2022	2023
Travaux neufs	0	562,77	82 033,27	349 902,01	- 55 722,8

10/03/2024 | Présentation des RAO 2023 Arvayres
General

SUI02

30

Le CARE est présenté. Le résultat net est en forte diminution notamment due à l'augmentation des coûts énergétiques et aux autres dépenses d'exploitation.

Le CARE

Compte annuel de résultat de l'exploitation - 2023			
en Euro	2022	2023	Ecart en %
PRODUITS	3 007 217	2 951 668	-1,9%
Exploitation de service	1 888 510	1 892 214	
Collectivités et autres organismes publics	987 990	896 535	
Travaux attribués à titre onéreux	108 530	98 983	
Produits accessoires	24 187	59 456	
CHARGES	2 861 173	2 895 542	1,2%
Personnel	531 674	510 707	
Energie électrique	219 178	380 631	
Produits de balancement	40 852	41 566	
Analyses	5 348	14 161	
Sous-traitance, matières et fournitures	562 217	497 850	
Impôts locaux et taxes	14 672	13 125	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	206 547	253 335	
- salarisation, postes et décharges	11 617	12 538	
- engins et véhicules	58 714	100 954	
- informatique	64 470	109 638	
- assurance	9 398	13 188	
- loaux	15 261	20 046	
Contribution des services centraux et recherche	68 630	67 803	
Collectivités et autres organismes publics	987 990	896 935	
Charges relatives aux renouvellements			
- pour garantie de continuité de service	37 491	25 494	
- programme contractuel	49 001	33 320	
Charges relatives aux investissements			
- programme contractuel	60 900	58 013	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	14 278	10 864	
Pertes sur créances incouvrables et risque recouvrement	40 359	39 158	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0	5 520	
Résultat avant impôt	146 044	58 028	-41,6%
Impôt sur les sociétés (calcul normal)	38 511	14 007	
RESULTAT	109 533	42 020	-41,6%

10/03/2024 | Présentation des RAO 2023 Arvayres
General

SUI02

31

Thierry DUBREUIL souhaite connaître l'avancée des diagnostics assainissement en cours sur sa commune afin de pouvoir prévoir une nouvelle réunion publique pour ses administrés.

Monsieur le Président répond que les investigations menées depuis le début de l'année 2024 sont en cours d'analyse. Une nouvelle réunion publique sur sollicitation de la municipalité peut être organisée rapidement.

Thierry DUBREUIL rappelle les prérequis liés aux contraintes climatiques pour notamment réalisés les passages caméra. Sans information sur leurs réalisations, il est difficile de programmer une nouvelle rencontre avec les usagers.

Monsieur le Directeur répond que les investigations ont été menées à leur terme et qu'une réunion du comité de pilotage de cette étude diagnostique puisse se dérouler au début du mois d'octobre pour présenter les résultats. A l'appui de ces éléments, des réunions publiques pour les communes concernées pourront être programmées.

Nicolas MONNOT indique que le système de surveillance déployé par SUEZ dans les bâches de transfert n'était pas étanche et qu'il a été très fortement impacté par les intempéries de 2024. SUEZ en partenariat avec le concepteur GREEN CITIZEN va rééquiper à ses frais les ouvrages avec de nouveaux boîtiers étanches. De plus, SUEZ a réalisé l'ensemble des inspections vidéos prévues sur la durée du nouveau contrat de DSP (plus de 7 kms) pour compléter au mieux le diagnostic sur IZON et VAYRES. Au regard des résultats et de la nécessité de poursuivre les pompages sur le système sous vide, la nature des sols et des sous-sols a pu jouer un rôle important sur la fragilisation des réseaux favorisant les intrusions d'eaux parasites.

Thierry DUBREUIL demande si les inspections vidéos sont finaliser.

Nicolas MONNOT répond que la partie terrain a été faite en juillet 2023 mais que l'analyse reste à finaliser.

Thierry DUBREUIL souhaite connaître les secteurs inspectés pour répondre aux sollicitations des administrés d'IZON.

Monsieur le Directeur répond que les zones auditées seront présentées en réunion publique.

Monsieur le Président propose au vote ce RAD 2023.

Décision :

Le Président indique à l'Assemblée que le rapport annuel du délégataire a été transmis à la collectivité qui a pu, avec l'aide de notre assistant conseil PPS Collectivités, en examiner le contenu et apprécier la véracité des informations fournies.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à la majorité des présents ce Rapport Annuel du Délégué pour l'année 2023.

VOTE - CONTRE : 4 ABSTENTION : 6 POUR : 13

Le Comité Syndical approuve à la majorité des présents le Rapport Annuel du Délégué pour l'année 2023 en eau potable.

Renaud CHALLENGEAS, Bernard GUILHEM, Mickaël HOUELBEC, Sylvain MATTIAUDA, Stéphane NOUAUD et Serge PLATON s'abstiennent.
Hervé THARAUD, Thierry DUBREUIL et Jean-Luc LAMAISON votent contre ce rapport.

Observation :

Jean-Paul CADILLON quitte l'Assemblée et il ne participera pas aux votes des prochaines délibérations.

Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPOS) 2023

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport intégrant la note d'information 2023 produite par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet de délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes et aux communautés adhérentes pour être présenté à leur conseil dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport doit être public et permet d'informer les usagers de ce service.

AEP n°027/2024 – Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPOS) 2023 en eau potable

Discussions et interventions :

Patrice LAVISSE présente le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2023 gérée en Régie Intéressée de 9 ans (01/01/2018 jusqu'au 31/12/2026).

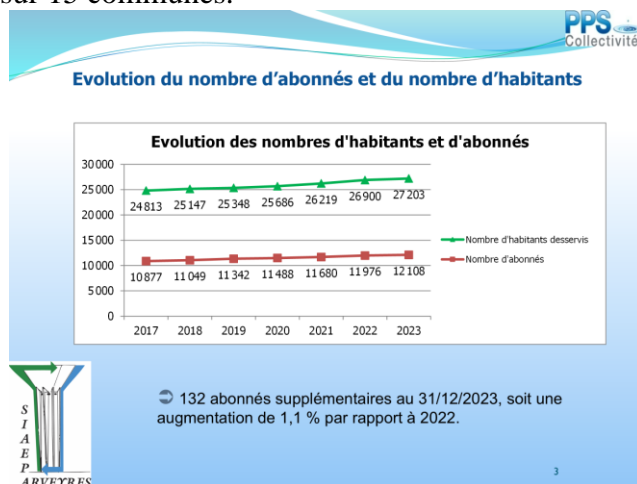
S.I.A.E.P.A de La Région d'Arveyres

Service exploité en régie intéressée

- Exploitant : SUEZ
- Date d'effet : 1^{er} janvier 2018
- Date de fin : 31 décembre 2026

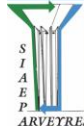
•Avenant 1 signé en 2022 avec effet au 1/1/2023 : installation de la télérelève des compteurs, mise en place d'un coefficient de performance sur le recouvrement des impayés et extension du contrat d'un an jusqu'au 31/12/2027.

L'évolution du nombre d'habitants et du nombre d'abonnés montre une croissance de 1,1 % avec une progression sur 15 communes.



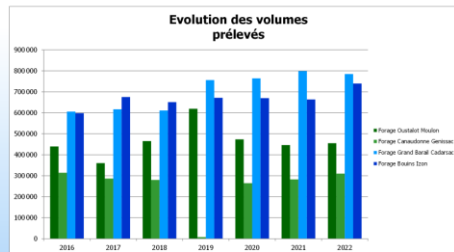
Répartition des abonnés par commune

Nombre d'abonnés par commune	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022	répartition en 2023 par commune
Arveyras	954	950	957	988	1 005	1 011	1 015	0,4%	4,4%
Baron	443	443	475	482	501	514	519	1,0%	4,3%
Cadarsac	149	146	146	146	147	150	146	-2,7%	1,2%
Câmalac et St Denis	159	158	159	162	164	163	164	0,6%	1,4%
Croignon		1	0	1	1	1	1	-100,0%	0,0%
Daignac	216	218	214	218	222	224	233	4,0%	1,9%
Dardénac	50	51	52	52	53	55	57	3,6%	0,5%
Espelet	303	309	314	319	320	321	312	-2,8%	2,6%
Genissac	835	838	858	858	890	914	919	0,5%	7,6%
Grezilac	388	386	392	393	393	395	399	1,0%	3,3%
Euilliac	86	83	84	83	88	90	92	2,2%	0,8%
Izon	2 367	2 439	2 549	2 601	2 519	2 556	2 599	1,6%	22,3%
Lugaignac	190	192	197	198	200	204	205	0,5%	1,7%
Moulon	495	502	500	519	527	529	547	3,4%	4,5%
Nerigeau	398	402	402	403	411	409	408	-0,2%	3,4%
St Germain du Puch	1 001	1 016	1 045	1 049	1 057	1 085	1 107	2,0%	9,1%
St Quentin de Baron	958	975	998	1 021	1 045	1 044	1 053	0,9%	8,7%
Nizac de Curton	152	152	155	156	164	168	170	1,2%	1,4%
Waynes	1 733	1 789	1 844	1 840	1 873	2 043	2 063	1,0%	17,0%
Total	10 877	11 049	11 342	11 488	11 680	11 976	12 108	1,1%	100,0%



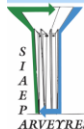
L'évolution des volumes prélevés fait apparaître une baisse de 5,3 % entre 2022 et 2023. Les forages de Grand Barrail à CADARSAC et les Bouins à IZON restent les plus utilisés.

Evolution des volumes prélevés



Baisse de 5,3 % des volumes prélevés entre 2022 et 2023

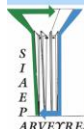
Volumes prélevés (m3)	2022	2023	Variation N/N-1	répartition 2023
Forage Oustalot Moulon	455 206	468 282	2,5%	21,6%
Forage Canaudoine Genissac	310 570	311 768	0,4%	14,4%
Forage Grand Barrail Cadarsac	784 814	722 024	-8,0%	33,3%
Forage Bouins Izon	729 552	665 920	-10,0%	30,2%
Total volumes prélevés	2 280 142	2 167 994	-5,3%	100,0%
Evolution N/N-1	-4,5%	-5,3%		



Les volumes consommés autorisés ont augmenté par rapport à 2022 de + 8,2 %.

Evolution des volumes consommés sur la période de relève ramenée à 365 jours

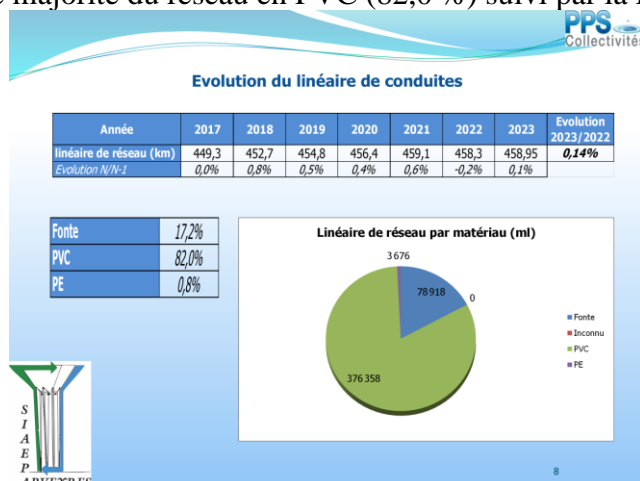
Volumes en m3 (période de relève 365 jours)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023/2022
Volumes comptabilisés	1 280 876	1 375 846	1 420 830	1 502 878	1 454 493	1 551 726	6,7%
Volumes consommés sans comptage	45 000	47 606	44 426	44 897	41 873	59 573	43,2%
Volumes de service du réseau	23 600	29 798	36 478	44 564	39 342	49 718	26,4%
Total des volumes autorisés	1 349 476	1 453 250	1 501 734	1 592 339	1 535 708	1 661 417	8,2%
Evolution N/N-1		7,69%	3,34%	6,03%	-3,56%	8,19%	



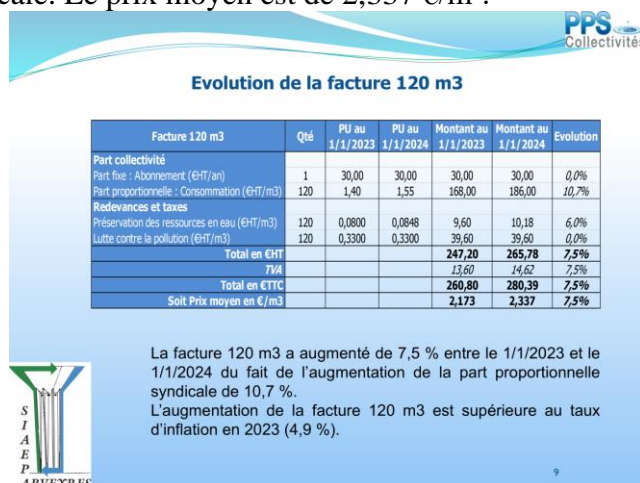
Les volumes facturés ont diminué par rapport à 2022 de - 3,6 %. Ils ne tiennent pas compte des volumes dégrévés. La consommation unitaire par abonné a diminué entre 2022 et 2023.



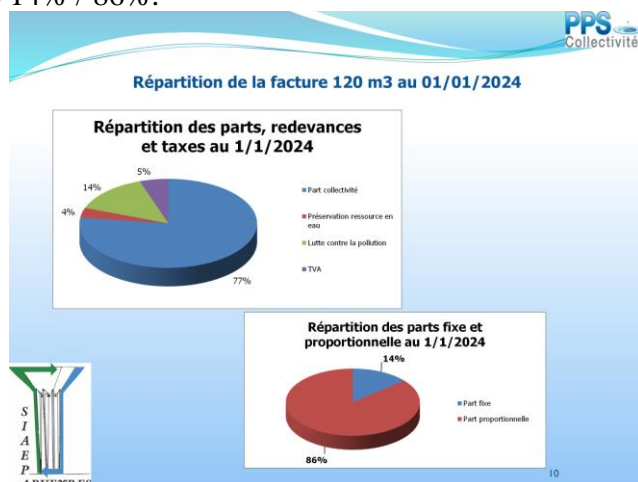
L'évolution du linéaire de conduites montre une augmentation de 0,14 % (liée aux mises à jour du SIG) avec une majorité du réseau en PVC (82,0 %) suivi par la FONTE (17,2 %).



La facture 120 m³ augmente en 2023 de 7,5 % (> 19 €) du fait de la hausse de la part proportionnelle syndicale. Le prix moyen est de 2,337 €/m³.



La répartition des parts montre que les trois quarts de la facture est perçue pour la collectivité (il n'y a pas de part délégataire en régie intéressée). La répartition entre la part fixe et la part proportionnelle est de 14% / 86%.



Les recettes de la collectivité ont augmenté de 6,0 % soit 2 454 565 € en 2023 exclusivement due à l'augmentation de la part proportionnelle.

Les recettes de l'exploitant ont augmenté de 5,5 % soit 1 455 747 € en 2023 principalement due au coefficient d'indexation lié à l'inflation et la rémunération pour le déploiement de la télérelève.

PPS
Collectivités

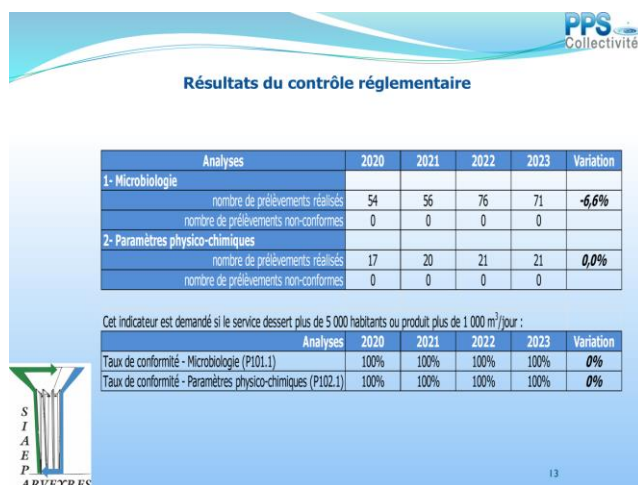
Evolution des recettes

Recettes de la collectivité					
	2020	2021	2022	2023	variation 2023/2022
Recettes de vente d'eau					
Recettes vente d'eau domestiques	2 076 875	2 102 957	2 315 288	2 454 565	6,0%
dont participations		88 000			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)					
Total recettes collectivité	2 076 875	2 102 957	2 315 288	2 454 565	6,0%
Recettes de l'exploitant					
	2020	2021	2022	2023	variation 2023/2022
Exploitation du service					
Partie fixe facturée	739 324	737 964	859 614	1 055 366	22,8%
Total recettes de vente d'eau	739 324	737 964	859 614	1 055 366	22,8%
Autres recettes					
Travaux attribués à titre exclusif (branchements)	212 204	266 418	208 282	194 665	-6,5%
Travaux attribués à titre exclusif (autres)			205 279	93 170	-54,6%
Facturation et recouvrement de la redevance	24 177	8 049	8 206	7 975	-2,8%
Autres produits accessoires	92 212	69 870	97 999	104 571	6,7%
Total des recettes exploitant	1 067 917	1 082 301	1 379 380	1 455 747	5,5%

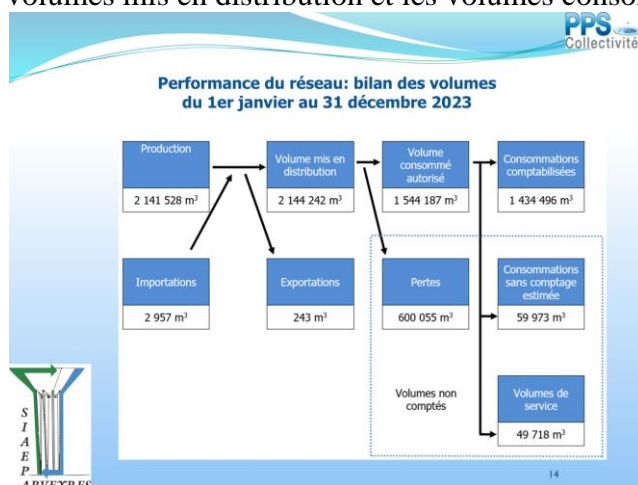
11

Patrice LAVISSE présente les indicateurs de performance : qualité de l'eau, performance du réseau et taux de renouvellement du réseau.

L'eau est d'excellente qualité avec des bilans microbiologiques et physico-chimiques conformes à 100 % sur l'année 2023.



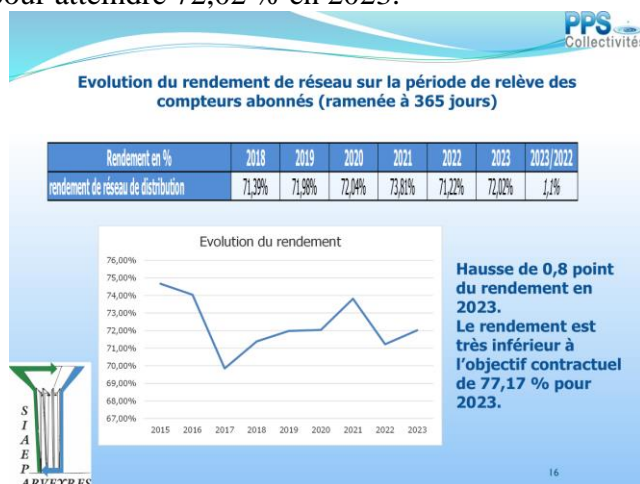
Le bilan des volumes fait apparaître un volume de pertes important de 600 055 m³ résultant de la différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés.



Sur la base de l'année civile 2023, les pertes d'eau ont baissé de 54 335 m³.



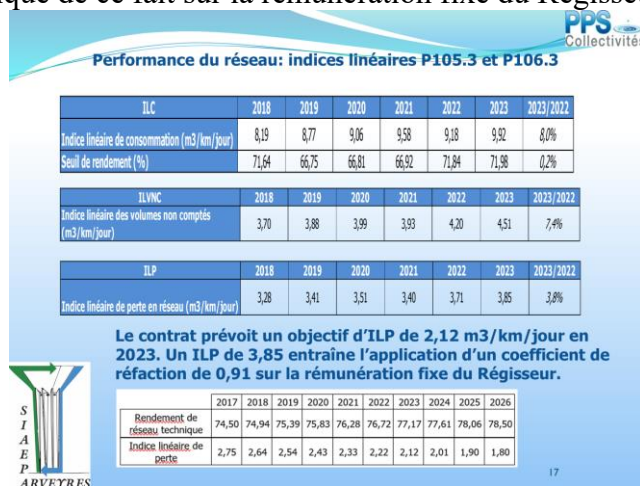
Le rendement est très inférieur aux exigences contractuelles (77,17 % en 2023) avec une hausse de 0,8 points pour atteindre 72,02 % en 2023.



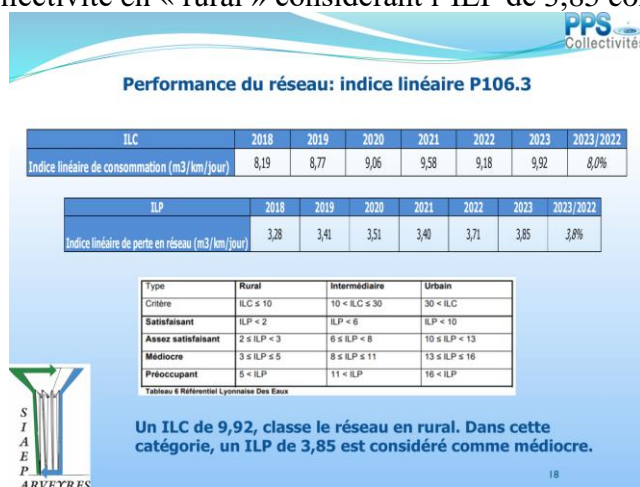
Les indices linéaires pour 2023 sont les suivants :

- ILC : 9,92
- ILVNC : 4,51
- ILP : 3,85

Pour rappel, l'objectif de fin de contrat pour l'ILP est de 1,8 (2,12 en 2023). Un coefficient de pénalité (0,91) s'applique de ce fait sur la rémunération fixe du Régisseur.



L'ILC classe notre collectivité en « rural » considérant l'ILP de 3,85 comme médiocre.



La sectorisation est complète sur le territoire mais l'indice a baissé à 60% (données incohérentes sur le secteur 6). Une sous-sectorisation a été déployée à la fin de l'année 2023 et une régulation de pression est à engager.

PPS
Collectivités

Performance du réseau: indice d'avancement sectorisation

Indicateur	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation
Indice d'avancement sectorisation	60%	100%	100%	100%	100%	60%	-40,0%

0%	Pas de sectorisation
10%	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation
30%	Sectorisation en cours
40%	Sectorisation existante
60%	Sectorisation existante fonctionnelle
100%	Suivi annuel des données

L'indice a baissé en 2023.

Argumentation de l'indice obtenu :
Sectorisation opérationnelle avec un taux de sectorisation de 80,06%.
Cela est principalement imputable à des données incohérentes sur le secteur 6 où une vanne est restée ouverte suite à une intervention et au dysfonctionnement d'un appareil impactant les secteurs 1-2 et 2.

19

Le taux moyen de renouvellement de réseau est de 0,54 %.

PPS
Collectivités

Indicateur de renouvellement de réseau

Indicateur P107.2	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de réseau renouvelé en ml	1 265	629	2 093	5 100	3 200
Taux calculé de renouvellement	0,64%	0,53%	0,55%	0,63%	0,54%

Le taux moyen de renouvellement des réseaux a baissé et est de 0,54 % en 2023 (3 200 ml renouvelés en 2023).

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseau (hors linéaire de branchements) renouvelé au cours des cinq dernières années, par la longueur du réseau.

20

Les travaux engagés en 2023 et projetés en 2024 sont décrits ci-après :

PPS
Collectivités

Travaux engagés en 2023

EAU POTABLE	Montant et nature des travaux engagés par la collectivité
Libellé	CA 2023
OP 100 - Fonds libres : Toutes communes : Divers travaux	186 100,12 €
OP 101 - Toutes communes : Renouvellement de branchements	48 600,00 €
OP 60 - Génissac : Route de Moulon	239 465,02 €
OP 61 - Arveyres : LD Sambosse	697,67 €
OP 67 - Schéma d'alimentation en eau potable	35 763,10 €
OP 74 - Izon - Avenue d'Izon	391 571,59 €
OP 77 - Lugaignac - LD Au Pirey	35 878,57 €
OP 78 - Izon - Domaine des Prades	74 966,00 €
OP 79 - Cadarsac - Chemin de Casteloup	119 323,09 €
OP 82 - Moulon - Départ L'Oustalot	10 132,32 €
TOTAL	1 142 497,48 €

ARVEYRES SIAEPA-Délégation de Service Public-Eau	
TRAVAUX NEUFS	
Fonds contractuel	243 467
RESEAUX	243 467
Libellé chantier	Montant N°
ARVEYRES-DU TELELEVÉ	243 467
RENOUVELLEMENT	
Fonds contractuel sans programme	2 121
BRANCHEMENTS ET COMPTEURS	2 121
Libellé chantier	Montant N°
ARVEYRES-RVT-BRANCHEMENTS ARVEYRES	2 121
Programme contractuel	25 492
BRANCHEMENTS ET COMPTEURS	25 492
Libellé chantier	Montant N°
ARVEYRES-RVT-PRC COMPTEURS ARVEYRES	25 492
Contrat : 24480	271 080
Liborne	Total année 2023

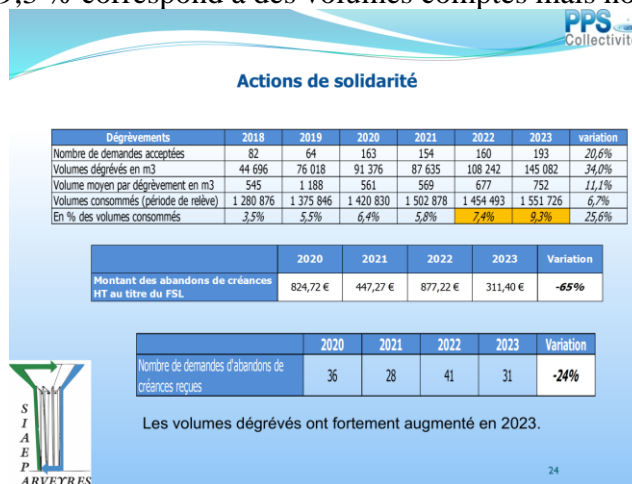
21



La dette est en augmentation par rapport aux années précédentes.



Le taux d'impayés de 2,43 % est moins élevé qu'en 2022 mais il reste élevé et peut s'expliquer par la loi Brottes qui interdit la fermeture des branchements. Le pourcentage de volumes dégrévés de 9,3 % correspond à des volumes comptés mais non facturés.



PPS
Collectivités

Taux d'impayés

eau	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evo 2023/2022
Taux d'impayés	1,87%	ND	2,15%	2,72%	3,82%	3,30%	2,43%	-26,29%
Montant des impayés TTC au 31/12/N	ND	ND	ND	ND	106 020 €	91 678 €	73 132 €	-30,23%
CA TTC hors travaux de l'année N-1	ND	ND	ND	ND	2 777 974 €	2 780 128 €	3 008 637 €	8,22%
Créances irrécouvrables (€)	18 940 €	756 €	9 082 €	8 136 €	52 967 €	32 711 €	46 046 €	40,77%
Montant des créances hors travaux supérieures à 6 mois (€ TTC)	159 908 €	110 415 €	53 914 €	121 428 €	230 105 €	257 230 €	247 664 €	-3,72%
Taux de créances irrécouvrables	0,85%	0,03%	0,33%	0,31%	1,91%	1,18%	1,53%	30,07%

**SUEZ n'avait pas précisé le taux d'impayés en 2018. Le taux d'impayés a augmenté entre 2017 et 2021, puis baisse depuis 2021.
Il a baissé entre 2022 et 2023.
Il est de 2,43 % en 2023.**

25

Jean-Luc LAMAISON souligne que la politique d'investissement qualifiée d'ambitieuse par la collectivité ne permettrait un renouvellement complet du réseau d'eau potable qu'au bout de 185 ans. Bien que les pertes aient diminué de 654 390 à 600 055 m³, elles représentent toujours 50 m³ pour chaque compteur (54 m³ en 2022) soit l'équivalent d'une grande piscine.

Monsieur le Président propose au vote ce RPQS 2023. Contrairement à son vote pour le RAD et afin de respecter le travail de Patrice LAVISSE, il ne s'abstiendra pas.

Jean-Luc LAMAISON précise qu'il vote contre le RPQS 2023 pour être cohérent avec le RAD 2023 mais il tient à préciser que le travail d'analyse de Patrice LAVISSE est pertinent.

Décision :

Le Président indique que le Cabinet Conseil PPS Collectivités, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services pour l'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à la majorité des présents ce Rapport Prix et la Qualité du Service pour l'année 2023.

VOTE - CONTRE : 1 ABSTENTION : 0 POUR : 21

Le Comité Syndical approuve à la majorité des présents le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) pour l'année 2023 en eau potable.

Jean-Luc LAMAISON vote contre ce rapport.

AC n°022/2024 – Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) 2023 en assainissement collectif

Discussions et interventions :

Patrice LAVISSE présente le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2023 gérée en Affermage de 12 ans (01/09/2011 jusqu'au 31/08/2023).

PPS
Collectivités

S.I.A.E.P.A de La Région d'Arveyres

Service exploité en affermage

- Exploitant : LYONNAISE DES EAUX France / SUEZ
- Date d'effet : 1^{er} septembre 2011
- Date de fin de contrat : 31 août 2023
- 2 avenants effectifs en 2022, avec prises d'effet respectives au 1/7/2015 et au 1/1/2020 (intégration de nouveaux équipements et de nouvelles communes)
- Avenant 3 signé en 2022, avec prise d'effet au 1/1/2023 (intégration de nouveaux ouvrages et prolongation de 4 mois du contrat jusqu'au 31/12/2023).

S
I
A
E
P
A
R
V
E
Y
R
E
S

2

PPS
Collectivités

S.I.A.E.P.A de La Région d'Arveyres

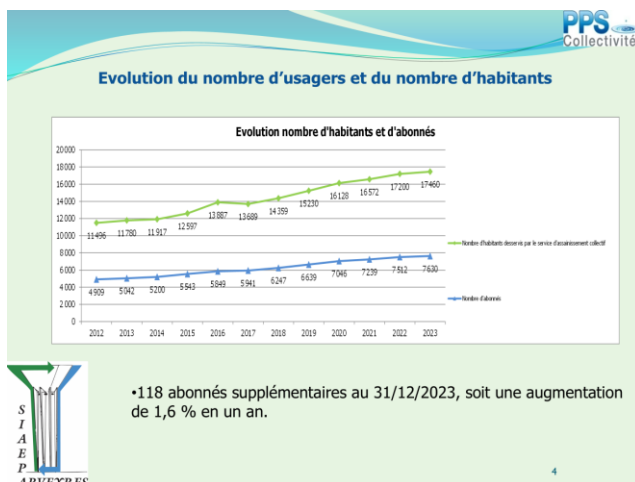
Nouveau contrat de concession par affermage

- Exploitant : LYONNAISE DES EAUX France / SUEZ
- Date d'effet : 1^{er} janvier 2024
- Date de fin de contrat : 31 décembre 2027
- Prix appliqués au 1/1/2024

S
I
A
E
P
A
R
V
E
Y
R
E
S

3

L'évolution du nombre d'habitants et du nombre d'abonnés (+ 118) montre une croissance de 1,6 %.



PPS
Collectivités

Evolution du nombre d'usagers

Nombre d'usagers par commune	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022	Répartition 2023 des usagers
Arveyres	625	631	684	713	713	717	729	764	788	792	788	-0,5%	10,3%
Baron								31	63	77	82	6,5%	1,1%
Cadarsac	64	64	68	70	72	71	71	73	74	77	79	2,6%	1,0%
Génièsac	446	447	482	501	506	511	520	539	567	591	595	0,7%	7,8%
Izon	1 631	1 698	1 881	1 969	2 009	2 185	2 364	2 408	2 432	2 466	2 517	2,1%	33,0%
Lugaignac	27	29	28	29	28	30	32	39	41	40	42	5,0%	0,6%
Moulon								225	235	237	256	8,0%	3,4%
Nérigeau								16	19	19	19	0,0%	0,2%
St Germain du Puch	572	589	600	616	622	647	666	676	686	715	727	1,7%	9,5%
St Quentin de Baron	577	601	657	735	737	782	821	846	871	869	875	0,7%	11,5%
Vayres	1 100	1 141	1 143	1 216	1 254	1 304	1 436	1 429	1 463	1 629	1 650	1,3%	21,6%
Total	5 042	5 200	5 543	5 849	5 941	6 247	6 639	7 046	7 239	7 512	7 630	1,6%	100,0%
Evolution N/N-1	-2,7%	-3,1%	6,6%	5,3%	1,6%	5,2%	6,3%	6,1%	2,7%	3,8%	1,6%		

Les augmentations les plus importantes en %, ont été observées sur les communes de Moulon et Baron.

5

Joachim BOISARD s'interroge sur les 2 abonnés supplémentaires sur CADARSAC.

Monsieur le Directeur émet l'hypothèse qu'il s'agit peut-être d'habitations raccordables qui se sont raccordées suite à une extension de réseau.

Joachim BOISARD indique que ces chiffres sont faux.

Patrice LAVISSE précise que ces chiffres sont arrêtés au 31 décembre 2023.

Joachim BOISARD pense que l'évolution est de 3 ou 4 abonnés et non 2.

Nicolas MONNOT précise qu'une réponse sera apportée à cette interrogation.

L'évolution des volumes collectés ont augmenté de 22,3 % sur le dernier exercice notamment du fait de la hausse de la pluviométrie de 94 %.

PPS
Collectivités

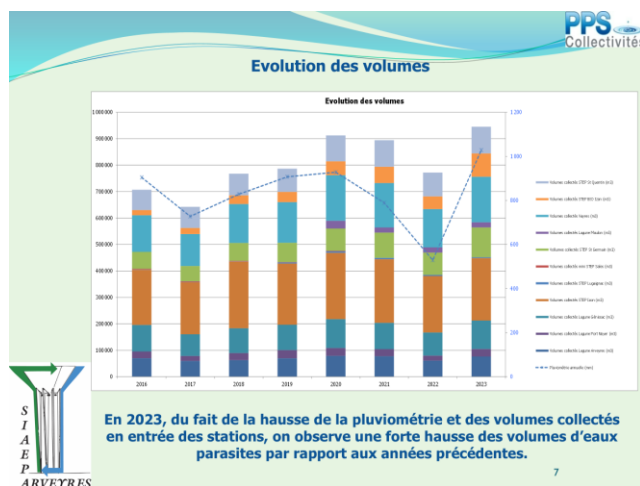
Evolution de la pluviométrie et des volumes

Volumes	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
Pluviométrie annuelle (mm)	904	727	828	907	928	789	529	1 028	94,3%
Evolution de la pluviométrie N/N-1	58,0%	-19,6%	13,8%	9,5%	2,3%	-15,0%	-33,0%	94,3%	
Volumes collectés Lagune Arveyres (m3)	69 827	59 778	62 620	69 582	78 886	77 540	60 795	76 178	25,3%
Volumes collectés Lagune Port Noyer (m3)	25 266	18 477	26 712	31 172	29 730	26 693	18 908	28 401	50,2%
Volumes collectés Lagune Génièsac (m3)	100 489	81 952	93 779	95 642	109 135	99 451	87 311	107 966	23,7%
Volumes collectés STEP Izon (m3)	208 813	196 549	252 098	231 690	250 860	240 749	213 800	235 899	10,3%
Volumes collectés STEP B10 Izon (m3)	19 633	23 183	33 050	38 658	52 346	61 662	48 151	88 212	83,2%
Volumes collectés STEP Lugaignac (m3)	1 094	1 138	795	4 177	5 463	4 972	3 880	3 405	-12,2%
Volumes collectés mini STEP Sales (m3)	2 457	2 845	2 255	1 514	2 143				
Volumes collectés STEP St Germain (m3)	64 098	57 702	67 512	72 700	83 983	95 416	84 789	112 661	32,9%
Volumes collectés Lagune Moulon (m3)					29 704	19 491	19 491	19 491	0,0%
Volumes collectés STEP Nérigeau (m3)					1 390	4 380	4 380	4 380	0,0%
Volumes collectés STEP St Quentin (m3)	76 750	79 909	81 480	87 666	98 033	100 602	90 028	100 805	12,0%
Volumes collectés Vayres (m3)	138 485	120 949	147 242	153 774	172 219	167 958	144 842	172 262	18,9%
Volumes collectés totaux (m3)	706 912	642 522	767 543	786 575	913 892	898 914	776 375	949 660	22,3%
Evolution des volumes entrant N/N-1	27,5%	-9,1%	19,5%	2,5%	16,2%	-1,6%	-13,6%	22,3%	
Volumes assujettis (m3)	592 550	580 358	595 632	659 877	699 879	704 532	736 248	732 614	-0,5%
Evolution N/N-1	29,4%	-2,1%	2,6%	10,8%	6,1%	0,7%	4,5%	-0,5%	

Baisse de 0,5 % des volumes assujettis.

Hausse des volumes collectés de 22,3 % et hausse de la pluviométrie de 94 %.

6



L'évolution des volumes assujettis montre une diminution de 0,5 % (augmentation moyenne de 4,0 % sur la période 2013-2023).

PPS
Collectivités

Evolution des volumes assujettis

Volumes	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
Volumes assujettis (m ³)	592 550	580 358	595 632	659 877	699 879	704 532	736 248	732 614	-0,5%
Evolution N/N-1	29,4%	-2,1%	2,6%	10,8%	6,1%	0,7%	4,5%	-0,5%	

Entre 2022 et 2023, baisse de 0,5 % des volumes assujettis à l'assainissement collectif. Sur la période 2013-2023, l'augmentation moyenne annuelle a été de 4 %.

8

L'évolution de linéaire de conduites est en augmentation de 1,5 %.

PPS
Collectivités

Evolution du linéaire de conduites

Répartition du linéaire de canalisations par type (ml)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement	0	56	56	56	56	56	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement	112 211	118 254	81 852	82 378	82 807	83 981	1,4%
Linéaire sous-vide			41 556	41 019	41 345	42 336	2,4%
Linéaire de réseau unitaire hors refoulement	1 158	1 102	1 102	1 102	1 102	1 102	0,0%
Linéaire refoulement	30 846	33 589	34 117	34 123	35 256	35 582	0,9%
Linéaire de réseau eaux traités	4 716	4 867	4 861	4 903	4 903	4 973	1,4%
Linéaire de réseau en trop-plein	6	6	6	6	6	6	0,0%
Linéaire total	148 937	157 874	163 550	163 587	165 475	168 036	1,5%

Augmentation de 1,5 % du linéaire entre 2022 et 2023.

71 Postes de Relèvement exploités et 4 centrales sous vide.

535 bâches sous vide (inventaire RAD 2023 pour Izon et Vayres).

9

La capacité totale des équipements d'épuration est de 25 070 EH avec plusieurs non-conformités en 2023.

PPS
Collectivités

Capacité des 8 stations d'épuration et des 4 lagunes

Nom du site	année de mise en service	capacité de traitement (EH)
Lagune Arveyres	1988	1 800
Lagune Port Noyer	2002	600
Lagune Génissac	2009	1 800
STEP biodisque Izon-Vayres	2012	1 750
STEP Izon	2001	5 000
STEP Lugaignac	2010	300
Lagune Moulon	2008	700
STEP Nérigean	2019	350
mini STEP Sales	2004	70
STEP St Germain du Puch	2011	2 200
STEP St Quentin de Baron	2015	6 000
STEP Vayres +SV	2011	4 500
Total		25 070

10

PPS
Collectivités

Non-conformités des rejets en 2023

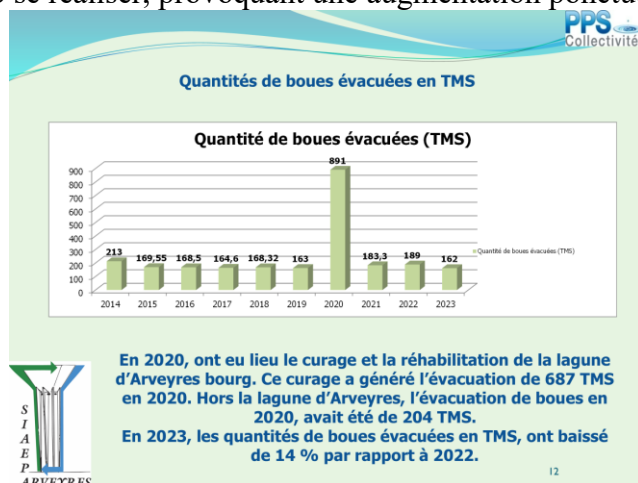
Le rejet de la lagune d'Arveyres Bourg n'a pas été conforme sur le paramètre NTK du fait d'une part de l'azote organique et d'autre part de mauvaises conditions d'oxygénation sur les lagunes.

Le rejet de la STEP de Nérigean, n'a pas été conforme lors du bilan 2023 (dépassements sur DBO5 et DCO).

Le rejet de la STEP de St Germain du Puch a été non conforme en NTK.

11

Les quantités de boues évacuées sont stables sauf en 2020 qui a vu le curage du Lagunage du Bourg d'ARVEYRES se réaliser, provoquant une augmentation ponctuelle des volumes.



La facture 120 m³ a baissé de 5,6 % (> 26 €) pour une inflation de 4,9 %. Seule la part délégataire a diminué du fait du renouvellement du contrat de concession au 01 janvier 2024.

PPS
Collectivités

Evolution de la facture 120 m³

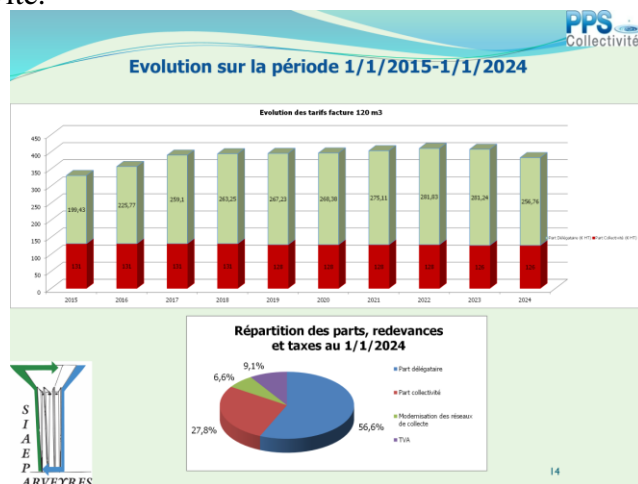
Facture 120 m ³	Qté	PU au 01/01/2023	PU au 01/01/2024	Montant au 1/1/2023	Montant au 1/1/2024	Evolution
Part délégataire						
Part fixe : Abonnement (€)	1	77,66	74,00	77,66	74,00	-4,7%
Part proportionnelle : Consommation (€/m ³)	120	1,6965	1,5230	203,58	182,76	-10,2%
Part collectivité						
Part fixe : Abonnement (€)	1	30	30	30,00	30,00	0,0%
Part proportionnelle : Consommation (€/m ³)	120	0,8000	0,8000	96,00	96,00	0,0%
Redevances et taxes						
Modernisation des réseaux de collecte (€/m ³)	120	0,2500	0,2500	30,00	30,00	0,0%
Sous-total en € HT				437,24	412,76	-5,6%
TVA en €		10,0%	10,0%	43,72	41,28	-5,6%
Total en € TTC				480,96	454,04	-5,6%
Soit Prix théorique en €/m ³				4,008	3,784	-5,6%

La facture 120 m³ a baissé de 5,6 % entre le 1/1/2023 et le 1/1/2024 (effet du renouvellement du contrat de concession).

En 2023, le taux d'inflation a été de 4,9 %.

13

La répartition des parts montre que 57 % de la facture est perçue pour le délégataire contre 28 % pour la collectivité.



Les recettes de la collectivité ont baissé de 16,7 % soit 716 911 € en 2023 due à la diminution des volumes facturés et à la disparition de la prime épuration.

Les recettes de l'exploitant ont augmenté de 1,8 % soit 2 054 633 € en 2023 principalement due aux autres produits accessoires.

PPS
Collectivités

Evolution des recettes

Recettes de la collectivité			
	2022	2023	variation 2023/2022
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances Eaux usées domestiques	987 990	896 935	-9,2%
dont redevance modernisation réseaux	180 368	180 024	-0,2%
dont facturation eaux usées	807 622	716 911	-11,2%
Total recettes liées à la facturation des abonnés	987 990	896 935	-9,2%
Autres recettes			
Primes pour épuration	52 924		-100,0%
Recettes collectivité	860 546	716 911	-16,7%
Recettes Agence de l'Eau	180 368	180 024	-0,2%
Recettes de l'exploitant			
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	1 888 515	1 860 214	-1,5%
dont abonnements	593 936	379 572	-36,0%
dont partie proportionnelle	1 322 344	1 293 488	-2,2%
dont variation de la part estimée	-27 765	186 754	
Autres recettes			
Travaux attribués à titre exclusif	106 530	98 963	-7,1%
Autres produits accessoires	24 181	95 456	294,8%
Total des recettes exploitant	2 019 226	2 054 633	1,8%

15

Patrice LAVISSE présente les indicateurs de performance : taux de desserte, connaissance et gestion patrimoniale du réseau, qualité du rejet et conformité des boues.

PPS
Collectivités

Indicateurs de performance

Le nombre d'abonnés potentiels s'élève à **9 637**,
soit un taux de desserte de l'assainissement collectif de 79 %.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau	Barème	Points obtenus en 2022	Points obtenus en 2023	Variation
Valeur de l'indicateur	120	85	85	0%

Les rejets mesurés au vu des bilans réalisés en 2023, sont conformes à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, sauf pour les lagunes d'Arveyres Bourg (paramètre NTK), la STEP de Nérigean (dépassements DBO5 et DCO) et la STEP de St Germain du Puch (paramètre NTK).

Indicateur P206.3	2019	2020	2021	2022	2023	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%	100%	100%	0%

17

Les travaux engagés en 2023 et projetés en 2024 sont décrits ci-après :

PPS
Collectivités

Travaux engagés en 2023

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Libelle	Montant et nature des travaux engagés par la collectivité
		CA 2023
OP 1000 - Arveyres - Fonds libres		22 598,95 €
OP 1006 - Arveyres - Réhabilitation Lagunage Port du Noyer		150 587,12 €
OP 1100 - Génissac - Fonds libres		1 406,31 €
OP 1200 - Izon - Fonds libres		77 874,66 €
OP 1217 - Izon - Avenue d'Izon		322 431,15 €
OP 1219 - Izon - SAS NEXITY IIR		57 093,53 €
OP 1220 - Izon - Domaine des Prades		52 753,04 €
OP 1223 - Izon - Méditerranée		65 290,92 €
OP 1300 - Saint Germain du Puch - Fonds libres		1 177,80 €
OP 1307 - Saint Germain du Puch - PR Pont de Gourgue et Le Comte		11 274,24 €
OP 1308 - Saint Germain du Puch - Avenue du Stade		8 462,22 €
OP 1400 - Vayres - Fonds libres		31 430,18 €
OP 1408 - Vayres - Ligne 25		681,56 €
OP 1411 - Vayres - DOMOFRANCE		17 073,66 €
OP 1600 - Moulon - Fonds libres		1 177,80 €
OP 1707 - Saint Quentin de Baron / Baron - Route de Luchey		541 094,07 €
OP 1800 - Toutes communes - Schéma directeurs		1 768,49 €
OP 1801 - Diagnostics périodiques - Arveyres Izon St Germain du Puch St Quentin de Baron Vayres		35 088,00 €
OP 2803 - Cadarsac - Chemin de Casteloup		202 586,97 €
OP 3001 - Lugaignac - Réseau Le Percy		50 868,82 €
TOTAL		1 653 119,49 €

Collectivité : 1 653 119 € de travaux
Déléataire : 241 065 € de travaux de renouvellement « équipements et génie civil » et 21 165 € de travaux de renouvellement « réseaux ».

18

PPS
Collectivités

Projets de travaux en 2024

Projets à l'étude 2024 et programme pluriannuel :
5 373 ke

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Libelle	Projets à l'étude et programme pluriannuel de travaux
		Objectifs - MF 2024
		PROMOTEUR
		M€
OP 1000 - Arveyres - Fonds libres		20 000,00 €
OP 1006 - Arveyres - Réhabilitation RIG IZON		4 814,08 €
OP 1006 - Arveyres - Réhabilitation Lagunage Port du Noyer		437 417,08 €
OP 1100 - Génissac - Fonds libres		20 000,00 €
OP 1200 - Izon - Fonds libres		178 834,46 €
OP 1200 - Izon - Optimisation STEP 1200N		100 000,00 €
OP 1217 - Izon - Avenue d'Izon		13 000,00 €
OP 1219 - Izon - SAS NEXITY IIR		124 968,48 €
OP 1220 - Izon - Domaine des Prades		10 000,00 €
OP 1223 - Izon - Méditerranée		100 000,00 €
OP 1300 - Saint Germain du Puch - Fonds libres		20 000,00 €
OP 1307 - Saint Germain du Puch - Collège Sade / 110 Méditerranée		400 000,00 €
OP 1307 - Saint Germain du Puch - PR Pont de Gourgue et Le Comte		113 726,76 €
OP 1308 - Saint Germain du Puch - Avenue du Stade		1 320,00 €
OP 1400 - Vayres - Fonds libres		77 880,00 €
OP 1411 - Vayres - DOMOFRANCE		4 634,46 €
OP 1500 - Moulon - Fonds libres		10 000,00 €
OP 1600 - Moulon - Fonds libres		10 000,00 €
OP 1601 - Moulon - Réhabilitation Lagunage		400 000,00 €
OP 1602 - Moulon - PR Moulin de Barbot		10 000,00 €
OP 1700 - Saint Quentin de Baron - Fonds libres		20 000,00 €
OP 1707 - Saint Quentin de Baron / Baron - Route de Luchey		398 968,46 €
OP 1800 - Toutes communes - Schéma directeurs		4 000,00 €
OP 1801 - Diagnostics périodiques - Arveyres Izon St Germain du Puch St Quentin de Baron Vayres		148 913,20 €
OP 2803 - Cadarsac - Fonds libres		20 000,00 €
OP 2803 - Cadarsac - Chemin de Casteloup		2 000,00 €
OP 3000 - Lugaignac - Fonds libres		6 000,00 €
OP 3001 - Lugaignac - Réseau Le Percy		5 000,00 €
OP 3218 - Izon - Modification réseau C.V.I		300 000,00 €
OP 3218 - Izon - Réhabilitation système d'assainissement sous vide		400 000,00 €
OP 3217 - Izon - Avenue de Saint Pardoux		360 000,00 €
OP 3708 - Saint Quentin de Baron - STEP/Aléviennes		140 000,00 €
OP 1412 - Vayres - Réhabilitation système d'assainissement sous vide		400 000,00 €
OP 3802 - MELIT		200 000,00 €
TOTAL		5 373 000,00 €

19

La dette est en légère diminution par rapport aux années précédentes.



Le nombre d'abandons de créances a diminué en 2023.

Le taux d'impayés de 2,92 % est moins élevé qu'en 2022 mais il reste élevé et peut s'expliquer par la loi Brottes qui interdit la fermeture des branchements. Le pourcentage de volumes dégrévés de 10,5 % correspond à des volumes comptés mais non facturés.

PPS
Collectivités

Actions de solidarité et de coopération décentralisée et volumes dégrévés.

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo
Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	52	36	23	42	31	-26,2%
Montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (part SUEZ)	2 967,20 €	3 106,17 €	2 013,93 €	4 053,05 €	2 213,76 €	-45,4%

Dégrèvements	2020	2021	2022	2023	evo 2023/2022
Nombre de demandes acceptées	96	112	112	122	8,9%
Volumes dégrévés en m3	35 881	50 864	67 180	77 231	15,0%
Volume moyen par dégrèvement en m3	374	454	600	633	5,5%
Volumes assujettis AC en m3	699 879	704 532	736 248	732 614	-0,5%
En % des volumes assujettis	5,1%	7,2%	9,1%	10,5%	15,5%

S
I
A
E
P
ARVEYRES

PPS
Collectivités

Taux d'impayés

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evo 2023/2022
Taux d'impayés	1,93%	1,07%	2,42%	3,25%	2,98%	3,35%	2,92%	-12,8%
Montant des Impayés TTC au 31/12/N	ND	ND	ND	ND	88 266 €	101 612 €	94 606 €	-6,9%
Montant facturé TTC N-1					2 960 228 €	3 029 832 €	3 236 246 €	6,8%
Montant des créances irrécouvrables	17 962 €	17 409 €	42 799 €	13 531 €	44 185 €	54 972 €	60 461 €	10,0%
Montant des créances irrécouvrables hors travaux supérieures à 6 mois TTC	228 188 €	137 526 €	82 832 €	134 905 €	ND	ND	ND	
Taux de créances irrécouvrables	0,75%	0,70%	1,55%	0,49%	1,46%	1,70%	2,10%	23,5%

S
I
A
E
P
ARVEYRES

Le taux d'impayés 2023 est en baisse par rapport à l'année précédente. Il reste élevé à 2,92 %, comparé aux années antérieures à 2019.

Jean-Luc LAMAISON souhaite connaître les causes entraînant la non-conformité de la STEP de NERIGEAN.

Patrice LAVISSE précise que les analyses de rejet sont effectuées tous les deux ans compte-tenu de la capacité de traitement. Elles ont montré un dépassement sur les paramètres DBO₅ et DCO.

Nicolas MONNOT précise que suite à ces analyses des investigations complémentaires ont été menées mais il ne peut garantir que celles-ci concernaient la STEP de NERIGEAN.

Jean-Luc LAMAISON demande à Nicolas MONNOT quelles sont les causes qui ont entraîné la non-conformité de la STEP de NERIGEAN.

Nicolas MONNOT précise qu'une réponse sera apportée à cette interrogation.

Jean-Luc LAMAISON souligne que la STEP de NERIGEAN est abandonnée et que chaque nuit des sangliers occupent le site. Il n'y a quasiment jamais de passage d'agent SUEZ sur site.

Monsieur le Président demande à Jean-Luc LAMAISON le nombre d'abonnés raccordés sur cette unité de traitement.

Jean-Luc LAMAISON répond qu'il a formulé cette même interrogation en demandant au Syndicat un contrôle exhaustif des habitations raccordables de sa commune.

Patrice LAVISSE précise que la capacité de traitement est de 450 EH.

Monsieur le Président souligne qu'il connaît en tant que Maire sur ARVEYRES le nombre d'abonnés à ce service.

Jean-Luc LAMAISON demande à Monsieur le Président si en tant que Maire, il va contrôler lui-même les raccordements. De plus, il rappelle qu'il a formulé une demande de contrôle de raccordement au Syndicat depuis deux ans pour pouvoir appliquer le cas échéant son pouvoir de police.

Monsieur le Président souligne qu'il y a peu d'abonnés à l'assainissement collectif sur NERIGEAN pour une STEP qui a coûté très chère.

Jean-Luc LAMAISON répond qu'elle a coûté moins chère que les pertes d'eau.

Monsieur le Président propose au vote ce RPQS 2023. Contrairement à son vote pour le RAD et afin de respecter le travail de Patrice LAVISSE, il ne s'abstiendra pas.

Jean-Luc LAMAISON précise qu'il vote contre le RPQS 2023 pour être cohérent avec le RAD 2023 mais il tient à préciser que le travail d'analyse de Patrice LAVISSE est pertinent.

Décision :

Le Président indique que le Cabinet Conseil PPS Collectivités, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services pour l'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à la majorité des présents ce Rapport Prix et la Qualité du Service pour l'année 2023.

VOTE - CONTRE : 1 ABSTENTION : 0 POUR : 21

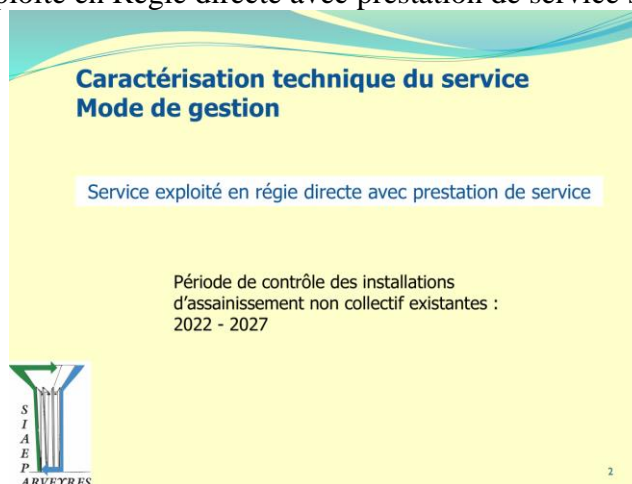
Le Comité Syndical approuve à la majorité des présents le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) pour l'année 2023 en assainissement collectif.

Jean-Luc LAMAISON vote contre ce rapport.

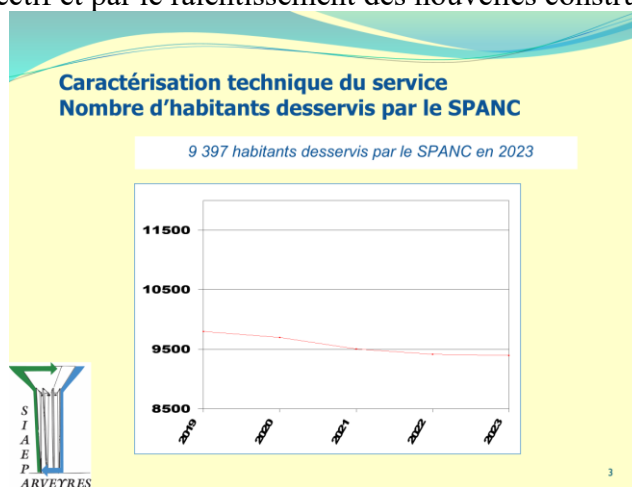
ANC n°011/2024 – Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) 2023 en assainissement non collectif

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** présente le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif 2023 exploité en Régie directe avec prestation de service sur 2022-2027.



L'évolution du nombre d'habitants s'élevant à 9 397 montre une décroissance en 2023. Elle s'explique par les usagers qui se raccordent aux nouvelles tranches d'extension du réseau d'assainissement collectif et par le ralentissement des nouvelles constructions.

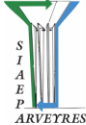


Les indices de mise en œuvre sont présentés ci-après :

Caractérisation technique du service
Indice de mise en œuvre

A : Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif

+ 20 : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	+ 20
+ 20 : application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	+ 20
+ 30 : mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées de moins de dix ans	+ 30
+ 30 : mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	+ 30
TOTAL SUR 100	100



Caractérisation technique du service
Indice de mise en œuvre

B : Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif

+ 10 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0
+ 20 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	0
+ 30 : existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	0
TOTAL SUR 60	0

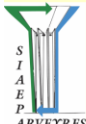


Caractérisation technique du service
Indice de mise en œuvre

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

A + B = 100

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice de mise en œuvre de l'ANC	100	100	100	100	100

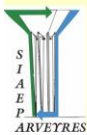


Pour rappel, le montant des redevances a évolué au 1^{er} mai 2022 passant de 120 € à 135 €. Le contrôle de conception et de réalisation a été amalgamé en une prestation unique.

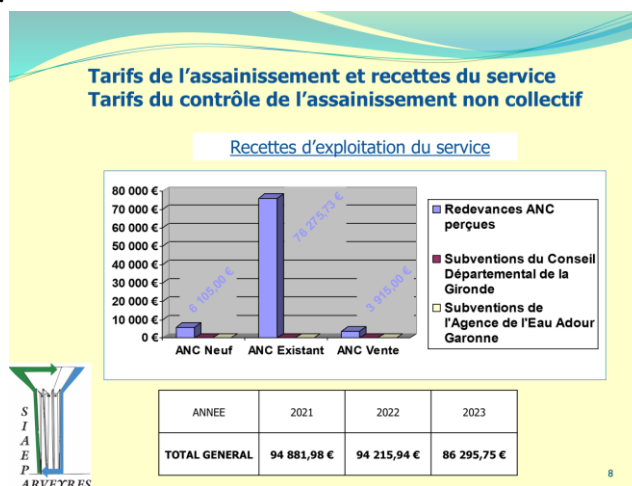
Tarifs de l'assainissement et recettes du service
Tarifs du contrôle de l'assainissement non collectif

Redevances assainissement non collectif

Type d'installation	Type de contrôle	Montant de la redevance	Modalités de facturation
Installation neuve ou réhabilitée	Contrôle de conception et d'exécution	135 €	Facturé au propriétaire par un titre de recette
	Contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien	135 €	6 annuités de 22,50 € chacune facturées à l'utilisateur sur la facture d'eau correspondant à la relève
Installation existante	Contrôle lors d'une transaction immobilière	135 €	Facturé au demandeur par un titre de recette



Le total des redevances constituent l'essentiel des recettes d'exploitation du service qui s'élèvent 86 295,75 €.



Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est le seul indicateur de performance. Il est important de bien l'interpréter car il classe les installations non conformes ne présentant pas de dangers (sanitaires ou environnementales) comme conformes. Il est de 80,1 % en 2023 poursuivant son évolution depuis plusieurs années du fait notamment des réhabilitations volontaires ou suite à une transaction immobilière.

Indicateur de performance
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

L'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement (NOR : DEVO0751365A) apporte une définition à ce taux :

« L'indicateur mesure le niveau de conformité du parc de dispositifs d'assainissement non collectif en zone d'assainissement non collectif. Exprimé en pourcentage, il est égal au rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service. »



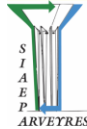
Indicateur de performance
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

	CONTROLES REALISES JUGES CONFORMES (C)		CONTROLES REALISES JUGES NON CONFORMES SANS DANGERS (B)	NOMBRE TOTAL D'INSTALLATIONS CONTROLEES (D)
	NEUF	EXISTANT	EXISTANT	
TOTAL	861	2 779	2 125	7 193

Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (C) + Nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (B) / Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (D) x 100

De ce fait, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (E) est :

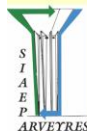
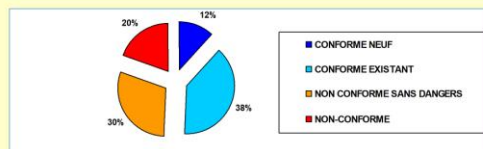
$$E = ((C+B) / D) * 100 = 80,1 \%$$



10

Indicateur de performance
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Taux de conformité 2023 = 80,1 %

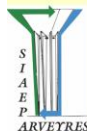
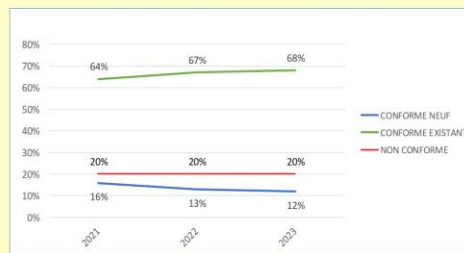


11

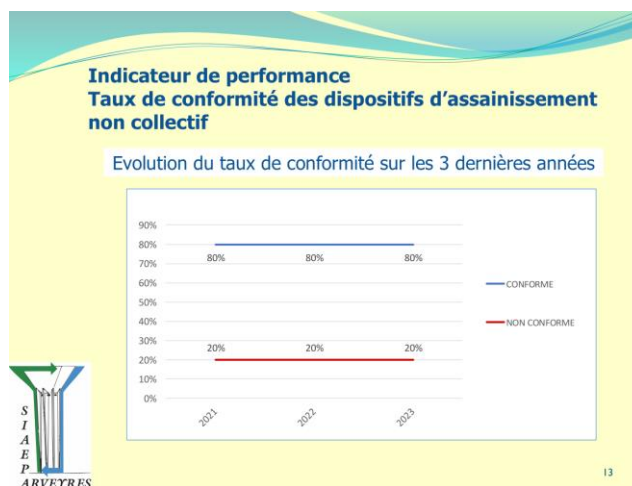
Le taux de conformité sur les installations neuves a diminué conformément à la tendance des années passées (moins de nouvelles constructions) au profit des installations existantes (amélioration du parc).

Indicateur de performance
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Evolution du taux de conformité sur les 3 dernières années



12



Le financement des investissements engagés sur l'exercice 2023 et projetés sur 2024 sont décrits ci-après :

Financement des investissements
Montant financiers des travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire

Dépenses d'investissement réalisées en 2023

Chapitre	Libellé	Mandats émis
21	Immobilisations corporelles	587,64 €

14

Financement des investissements
Montant financiers des travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire

Dépenses d'investissement prévues en 2024

Chapitre	Libellé	Montants budgétés
21	Immobilisations corporelles	28 330,20 €

15

Monsieur le Président propose au vote ce RPQS 2023.

Décision :

Le Président indique que notre collectivité a rédigé un projet de rapport pour l'assainissement non collectif.

Après en avoir délibérée, le Comité Syndical approuve à l'unanimité ce Rapport Prix et la Qualité du Service pour l'année 2023.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 22

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) pour l'année 2023 en assainissement non collectif.

Actualités

-

Travaux et Etudes

Monsieur le **Président** demande à **Monsieur le Directeur** de faire un point sur les travaux et les études.

Monsieur le **Directeur** indique que le chantier réalisé par GMTP et par ATH pour le délestage du réseau d'assainissement sur l'Avenue de Saint-Pardon à IZON est en cours.

Informations : Travaux en cours – Assainissement collectif

- **Avenue de Saint-Pardon – IZON :**
- ✓ **Délestage du réseau d'assainissement sous vide** par le groupement d'entreprises **GMTP / ATH :**



Zone de travaux



Regard

29

Informations : Travaux en cours – Assainissement collectif

- **Avenue de Saint-Pardon – IZON :**
- ✓ **Suppression du réseau de vide remplacé par un PR,**
- ✓ **Création d'une conduite de refoulement de 325 ml,**
- ✓ **Extension du réseau de collecte sur 300 ml en fonte** par le groupement d'entreprises **GMTP / ATH :**
- ✓ Coût des travaux : 293 731,60 € H.T
- ✓ Durée : 2 mois (mi-août – mi-octobre 2024)

30

Monsieur le **Directeur** indique que le chantier réalisé par CANASOUT pour le renouvellement du réseau d'eau potable sur l'Avenue de Portés à IZON est en cours.

Informations : Travaux en cours –

Eau potable

- **Avenue de Portés – IZON :**
- ✓ **Renouvellement d'une canalisation d'eau potable en Ø 160 mm sur 670 ml par l'entreprise CANASOUT :**



Zone de travaux



Conduite

31

Informations : Travaux en cours –

Eau potable

- **Avenue de Portés – IZON :**
- ✓ **Renouvellement d'une canalisation d'eau potable en Ø 160 mm sur 670 ml par l'entreprise CANASOUT :**
- ✓ Coût des travaux : 168 266,47 € H.T
- ✓ Durée : 1,5 mois (mi-septembre – mi-novembre 2024)

32

Questions diverses

Monsieur le **Président** sollicite les membres présents sur les questions diverses.

Jean-Luc LAMAISON souhaite savoir si la collectivité s'est rapprochée de l'association AMORCE depuis le dernier Comité Syndical. AMORCE lance des défis auprès des collectivités avec des outils d'accompagnement : « Défi sobriété moins 10 % d'eau des collectivités ». Seules les collectivités adhérentes peuvent bénéficier de ces outils.

Jean-Luc LAMAISON rappelle qu'il alerte depuis plus de 3 ans et notamment au moment du vote du budget du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique). La sous-préfecture recense les projets de son territoire en les accompagnant par le biais de dotations d'Etat (DETR, DSIL, ...). Il souligne que le SIAEPA de la Région d'Arveyres est un grand absent depuis plusieurs années car il n'y a pas été invité. Le prochain Comité de Pilotage doit se dérouler le 27 septembre 2024.

Monsieur le **Président** précise qu'il sera présent à ce Comité de Pilotage.

Jean-Luc LAMAISON espère que le Syndicat présentera des projets.

Monsieur le **Président** demande à Jean-Luc LAMAISON si il a sollicité pour sa commune des dotations d'Etat pour cette année.

Jean-Luc LAMAISON répond qu'il a obtenu des dotations.

Monsieur le **Président** précise que la commune d'ARVEYRES n'a eu pas de dotation en 2024.

Jean-Luc LAMAISON souligne qu'il est primordial d'être présent lors de ces instances.

Monsieur le **Président** propose de retenir une date pour le prochain Comité Syndical, à savoir, le jeudi 28 novembre 2024 dans la salle de réunion du Bâtiment Syndical (date à confirmer).

Monsieur le **Président** remercie les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h07.

Le Secrétaire de séance,



Bernard MERCIER-LACHAPELLE

Le Président,



Bernard GUILHEM